



Compte rendu
Conseil municipal de Plouhinec
9 Mars 2021 à 19h00

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, BOUVIER Claude, FRENEY Françoise, HELIAS Marie-Pascale, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, GUILLOU Jean-Jacques, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, THOMAS Yves, AUTRET Frédéric, JEZEQUEL Christine.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : ANSQUER Alain a donné procuration à LE MAO JULIEN Solène, LE BARS Florian a donné procuration à JEZEQUEL Christine.

ABSENTS : GUILLEMIN Jacques

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

1- Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 mars 2021 :

Cf. annexe n°1.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 qui a été transmis à chaque conseiller municipal avec la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 ;
- Chaque conseiller présent le jour de la séance est invité à signer le registre.

2- Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose la nomination de **Mme Solène JULIEN LE MAO** comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la nomination de **Mme Solène JULIEN LE MAO** comme secrétaire de séance du conseil municipal du 9 mars 2021.

3- Débat d'orientations budgétaires :

Cf. **Annexe n°2** (Rapport d'orientations budgétaires)

Madame Sylvie Le Borgne présente aux membres de l'Assemblée le rapport d'orientations budgétaires.

Elle indique que la loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget.

Elle rappelle ensuite les objectifs du projet de loi de finances 2021, à savoir, des finances publiques fortement mobilisées pour protéger les Français face à la crise.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. La réforme d'architecture menée en loi de finances pour 2004 a conduit à doubler son volume. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable en 2021 par rapport à 2020, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements soit 26,8 Md€ au total. Au sein de la DGF, les dotations de péréquation attribuées aux collectivités disposant des ressources les plus faibles ou des charges les plus élevées continueront de progresser, par redéploiement depuis les parts forfaitaires ou de compensation.

Les dotations de soutien à l'investissement n'ont jamais été aussi importantes dans notre pays.

Pour la commune de Plouhinec, elles sont représentées majoritairement par :

- La Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- Le versement du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) ;
- Le fonds d'investissement local ou dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;

Ainsi, les concours financiers aux collectivités territoriales s'élèveront à 50,3 Md€ (en crédits de paiement) en 2021 contre 49,1 Md€ en loi de finances pour 2020, après retraitement des mesures correspondant à la création de nouvelles compensations fiscales. Cette progression de 1,2 Md€ en un an traduit le soutien apporté par l'État aux collectivités tant sur leurs recettes de fonctionnement (des crédits sont provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » institué dans la LFR-III) que sur leurs investissements (progression de 0,55 Md€ du FCTVA et de 0,15 Md€ des crédits de paiement sur les dotations d'investissement). Hors mesures de relance, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement

des départements (DSID) et la dotation politique de la ville (DPV) sont stables par rapport à l'année dernière – avec près de 2 Md€

En outre, l'investissement local bénéficie cette année et l'année prochaine de moyens complémentaires avec l'ouverture en LFR-III d'une DSIL exceptionnelle dotée d'1 Md€ en autorisation d'engagement et l'inscription dans le PLF 2021 d'1 Md€ de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux.

Les décisions d'investissement des collectivités seront simplifiées grâce à l'automatisation de la procédure de demande et de calcul du FCTVA, qui entrera en vigueur de manière progressive à compter du 1er janvier 2021.

En 2021, l'État poursuivra son action en faveur du renforcement de l'armature urbaine des territoires. Le programme Action cœur de ville, qui a permis de sélectionner 222 villes moyennes et qui mobilise plus de 5 Md€ sur 5 ans de la part des services de l'État et des opérateurs, a prouvé la solidité et la pertinence du modèle d'intervention de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui soutient une intervention d'ensemble sur l'aménagement et la rénovation des centres-villes. Le lancement prochain du programme partenarial Petites Villes de demain permettra de décliner cette démarche pour un millier de villes de moins de 20 000 habitants. Le budget prévisionnel du programme sur les six prochaines années est estimé à 3 Md€, en intégrant les contributions de tous les partenaires (ANCT, Banque des territoires, ANAH, Cerema, etc.).

A cet égard, les communes de Plouhinec et d'Audierne font parties des 109 communes « Petites Villes de Demain (PVD) lauréates de Bretagne sélectionnées en janvier 2021. Elles bénéficieront à ce titre de facilité d'accès aux campagnes à l'investissement local (DETR, DSIL...) et de soutien à ingénierie local via le réseau PVD.

Madame Sylvie Le Borgne opère maintenant un point sur la fiscalité locale. Depuis 2018, la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales est progressivement supprimée. En 2020, elle a été effective pour 80 % des contribuables. Pour 2021, elle continue d'être progressivement supprimée en fonction des conditions de ressources et cela jusqu'en 2023.

Au niveau de la commune, la collectivité va continuer à percevoir la TH pour 2021 comme elle l'a été en 2020. En effet, elle recevra ainsi les produits de remplacement, soit un versement étatique complémentaire et une compensation par la taxe sur le foncier bâti hérité du Département. En revanche, les taux de TH seront gelés au niveau de ceux de 2019.

Pour rappel, le comptable public de la Trésorerie de Pont Croix a affirmé en janvier 2020 que la baisse de perception de la TH pour la commune serait compensée à « l'euro près » pour les prochaines années par le mécanisme de compensation mis en place par la loi. Cette information ne semble pas remise en cause pour cette année 2021 à ce jour.

Madame Sylvie Le Borgne présente ensuite la situation budgétaire 2020 de la commune et les orientations 2021.

Elle présente tout d'abord les ressources de fonctionnement.

La commune a maintenu depuis plusieurs années ses contributions directes à des niveaux identiques. Pour autant, la revalorisation des bases a engendré une augmentation de 2017 à 2020. A noter pour 2020, il faut noter l'apport certains du legs de M. Rota (620 181 € en totalité) comptabilisé en produits exceptionnels et stabilisant ainsi cette rubrique à hauteur totale de 860 443 € (rappel 2019 : 169 795 €).

Sur la période étudiée, les recettes réelles de fonctionnement (celles donnant lieu à encaissement) augmentent, passant ainsi de 4 523 698 € en 2017 à 4 859 211 € en 2020.

Les principales taxes se ventilent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 1 465 359 € ;
- Taxe foncière : 1 181 297 € ;
- Taxe foncière sur le non-bâti : 55 137 €.

Pour rappel, les taux se ventilent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 16,96 % ;
- Taxe du foncier bâti : 21,48 % ;
- Taxe du foncier non bâti : 54,57 %.

Ils seront maintenus à ces mêmes niveaux pour 2021, sauf pour le foncier bâti. En effet, des nouvelles règles de liens entre les taux à compter de 2021 pour le foncier bâti et le foncier non bâti prévoit :

- Que l'augmentation du taux de TFB est libre ;
- Que le taux de TNFB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- Que si le taux de TFB diminue alors celui de TNFB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions.

Le transfert de la TFB départementale aux communes (taux TFB du département de 15,97 %) ne constitue pas une augmentation de pression fiscale au regard des règles de liens. Cependant, afin de conserver une pression fiscale identique, le taux de foncier bâti à voter doit prendre en compte cette part départementale de 15,97 % en plus de la part communale de 21,48%, **donc à hauteur de 37,45 %.**

Les dotations sont quasi stables depuis 2017. Plouhinec n'est pas autant impactée que d'autres communes de la même strate démographique, du fait d'un effet correcteur favorable de la péréquation mise en œuvre, notamment pour les territoires ruraux.

Les principales dotations se ventilent de la manière suivante :

- Dotation forfaitaire : 567 326 € ;
- Dotation de solidarité rurale : 504 679 € ;
- Dotation nationale de péréquation : 191 299 € ;

A noter :

- La compensation de la taxe foncière s'est portée à hauteur de 161 102 € pour 2020 ;
- La compensation de la taxe d'habitation s'est portée à hauteur de 8 721 € pour 2020 ;

Elle présente ensuite les charges de fonctionnement.

Les charges de fonctionnement correspondent aux frais de personnel des agents territoriaux, des dépenses d'intervention pour les citoyens, les habitants, les associations et les usagers, les achats et charges d'intermédiaires comme les fournisseurs et la charge de la dette souscrite auprès ses organismes financiers.

Pour la commune de Plouhinec, ces charges sont quasi-stable depuis 2017. L'augmentation des charges de personnel présentée pour 2020 correspond à la prise en charge de stagiaires de l'UBO, de la prise en charge d'un remplacement de congé maternité, d'un remplacement du chef cuisinier de la cantine, du retour d'un agent en disponibilité, de la prise en compte des salaires de la médiathèque (1

responsable et 1 chargé d'animation) sur une année complète. A noter que, pour 2021, sera prise en compte la gestion des sites d'animation tel le moulin de Tréouzien et Ménez Drégan.

Les charges réelles de fonctionnement ont augmenté en 2020 du fait du versement de la somme de 850 251 € au budget annexe « lotissement sis rue René Quillivic ». Cependant, en soustrayant cette écriture relative au lotissement, il peut être constaté que les charges de fonctionnement se portent manifestement à hauteur de 3 536 154 €, soit à un niveau inférieur à 2019 de 48 541 €.

Les charges à caractère général ou charges de gestion générales se composent des achats stockés ou non stockés, des prestations des services extérieurs desquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (mise à disposition de personnel).

Pour 2021, les dépenses globales de fonctionnement resteront contenues afin de permettre un autofinancement certains des programmes d'investissements.

Il faut noter les grands ensembles suivants :

- Le poste de dépenses lié aux fournitures des mesures anti-covid reste important : gel hydroalcoolique, masques et autres produits virucides pour 17 594 € ;
- Les frais de dépenses de nourriture de la cantine scolaire de 70 000 €, favorisant les circuits courts et l'alimentation biologique ;
- Les prestations de services tenant compte de la phase 2 de l'archivage en mairie (mémoire environ 14 000 €) ;
- Les frais de contentieux d'urbanisme pour 35 000 € ;
- Le marché d'élagage pour 48 000 € ;
- L'inauguration du PICS (festivités et activités et fresque) pour 22 000 € ;
- L'illumination du pont et du terre-plein de Poulgoazec en période de fêtes de fin d'année pour 50 000 € ;
- L'opération « argent de poche » pour les jeunes de la commune pour 4 000 € et la politique jeunesse en général ;
- La prise en charge d'un congés bonifié pour 3 000 € ;
- La prise en charge de frais de nettoyage de locaux + vitres (supplémentaires du fait de l'ouverture de la médiathèque et des vestiaires tribunes) pour 16 000 € ;
- La réalisation d'études pour la sécurité des bâtiments et sites communaux, la qualité des eaux de baignade, les analyses alimentaires, de l'air des bâtiments... pour 60 000 €.

Madame Sylvie Le Borgne continue son exposé et fait un point sur les dépenses de personnels.

La commune compte actuellement 51 agents, dont 42 titulaires (fonctionnaires ou stagiaires). Au vu des graphiques ci-dessous, il peut être constaté la diminution des titulaires au regard des effectifs totaux de la commune. A cet égard, cette diminution se caractérise par le non remplacement systématique d'un fonctionnaire titulaire, poste pour poste, lors d'un départ en retraite. En effet, une partie des missions des collectivités territoriales est en pleine mutation et il est nécessaire de conserver une certaine souplesse dans le recrutement pour bénéficier d'expertise spécifique sur des postes à courtes et moyennes durées (entre 6 mois et 6 ans). Aussi, il peut être constaté la fonte des effectifs de titulaires (42 au 1^{er} janvier) au profit des contrats de courte et moyenne durée (6 au 1^{er} janvier).

Pour information, l'augmentation 2020-2021 est principalement due à :

- 45 000 € pour les postes de la médiathèque (1,5 ETP en plus en rapport à la bibliothèque) ;
- Emploi du moulin de 16 000 € (0,80 % ETP) ;
- Chargé de mission PVD de 10 000 € (12,5 % ETP)

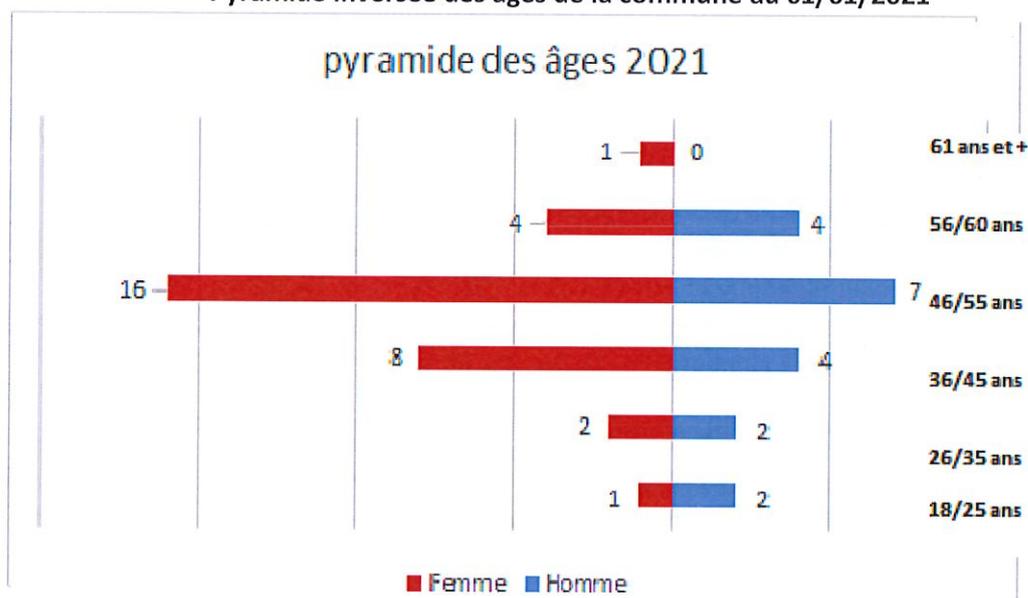
- Le coût du GVT (glissement vieillesse technicité) de 18 000 € (environ 1% de la massée salariale) ;
- La convention CIAS (20 000 €) pour des prestations spécifique (traitement d'invasives, opérations ciblées de communication sur le patrimoine vernaculaire...)

Par ailleurs, un travail de longue haleine s'effectue dans le cadre d'une GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) performante et représente un atout certain pour l'avenir de la commune, notamment en préfiguration du nombre d'emplois à recruter pour les prochaines années. (Cf. Pyramide des âges ci-dessous).

Ventilation détaillée des effectifs de la commune (2017-2020)

	Effectifs janvier 2018	Effectifs janvier 2019	Effectifs janvier 2020	Effectifs janvier 2021
Emplois aidés	2	1	2	1
Contractuels CDD	1	2	2	5
Contractuels CDI	1	1	1	1
Titulaires	51	51	48	42
TOTAL	55	55	53	51
Titulaires en disponibilité (comptabilisés)	4	3	3	2

Pyramide inversée des âges de la commune au 01/01/2021



Madame Sylvie Le Borgne précise que cette maîtrise des effectifs communaux permet de maintenir la masse salariale et représente une gestion raisonnée et contrôlée des effectifs, malgré le vieillissement des agents, du fait du rallongement des carrières, du fait de l'application des dernières réformes étatiques en matière de retraite des emplois publics, entraînant un GVT (glissement vieillesse et

technicité) certain pour la commune. Par ailleurs, il faut noter la mise en œuvre pour la dernière année du dispositif PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations) qui consiste en une revalorisation indiciaire de certaines filières.

Madame Sylvie le Borgne précise que :

- La collectivité souhaite accompagner les associations locales dans leur besoin en fonctionnement. Pour cela elle a décidé d'allouer une somme de 50 000 € par an sur la durée du mandat 2020-2026. Par ailleurs, une somme supplémentaire de 15 000 € est prévue pour toutes les manifestations ponctuelles sportives ou culturelles, tel un tournoi départemental ou régional, qui représente un montant important pour un structure associative ;
- L'équipe municipale dote le CCAS d'un montant nécessaire à ces missions. A cet égard, et du fait d'un report important en 2020 du fait de la non réalisation du repas des anciens pour cause de crise sanitaire, il est décidé de fournir une subvention de 12500 euros au CCAS.

Ensuite, Madame Sylvie Le Borgne présente l'évolution de l'épargne et les grands équilibres financiers :

	2017	2018	2019	2020
Recettes de gestion courante	4 726 259	4 854 247	5 074 820	5 769 957
Dépenses de gestion courante	3 018 385	2 885 199	3 012 264	3 008 559
Epargne de gestion courante	1 707 874	1 969 048	2 062 556	2 761 398
Recettes exceptionnelles	3 066	36 321	164 979	860 443
Dépenses exceptionnelles	44	33 119	30 000	190 697
EPARGNE BRUTE	1 704 764	1 899 608	1 867 577	1 710 258
Remboursement du capital	233 742	234 771	286 286	293 167
EPARGNE NETTE	1 471 022	1 664 837	1 581 291	1 417 091

Il faut noter un excédent budgétaire de 1 383 552,41 € pour l'année 2020 en fonctionnement.

Les dépenses d'investissement représentent les investissements nouveaux, comme les fournisseurs aménageurs par exemple, mais il caractérise également le remboursement du capital de la dette. Le budget global prévisionnel 2020 était de 7 087 510 €. Il a été réalisé pour 4 938 358,42 € soit pour 69,70 %. Cela s'explique par les retards d'exécution des chantiers, du fait de l'épidémie de covid 19.

Nous avons des reports des dépenses d'équipement pour 1 756 800 € et des reports de recettes pour 315 552 €.

Les dépenses d'investissements en 2020 peuvent se répartir en trois grands postes :

- Les travaux en régie pour 110 388,21 € ;
- Le Pics avec :
 - o 980 457,24 € en voirie ;

- 682 395,49 € pour la construction de la médiathèque et les vestiaires-tribunes ;
- La RD 784 : 350 605,26 € ;
- Lotissement : 776 894,54 € (ici HT, spécificité du budget annexe).

Par ailleurs, différents investissements ont été réalisés sur le matériel roulant (changement de véhicules au services technique), le groupe scolaire les Ajoncs (reprise des portails), la voirie communale, les bornes incendies, des travaux dans les églises (ravalement et peinture), des travaux dans les ateliers municipaux...

En recettes, il faut noter un report des subventions 2020 de 315 552 €.

L'exercice 2020 dégage un excédent d'investissement de 305 322,88 € auquel se rajoutera l'excédent pour solde du budget du lotissement Anjela Duval de 15 412 €, soit un excédent à reporter de 320 734,88 €.

Madame Sylvie Le Borgne présente ensuite le programme d'investissement qui pour l'année 2021 représente, comme en 2020, le passage de témoins entre deux majorités, du fait des dernières élections.

Ainsi, les derniers projets de l'équipe sortante sont finalisés comme le PICS et le lotissement comme s'y était engagé le maire et son équipe, et prévoit le lancement des projets de la nouvelle majorité, tels l'aménagement du centre-bourg, l'enfouissement des réseaux de la RD 784, dont le partenariat récent avec le SDEF, va faciliter la mise en œuvre, la révision du PLU, la rénovation thermique et esthétique des bâtiments communaux et l'accompagnement pour les bâtiments des particuliers, via le programme Petites Villes de Demain.

Ces dépenses d'équipement représentent une somme de **3 953 049,70 €** pour 2021, dont **1 756 800 €** de reports 2020.

D'autres programmes majeurs seront initiés en cours de mandat, telle la réalisation d'une maison médicale au centre-bourg et la création de halles-couvertes/boulodrome, qui interviendront à mi-mandat (2023-2024), le temps de concrétiser l'ensemble des chantiers en cours et prévus en étude dans la PPI 2021-2026 présentée aux conseillers municipaux.

Cette programmation pluriannuelle reprend le programme politique exposé durant la campagne municipale.

Pour lancement en 2021 :

- La rénovation thermique des bâtiments communaux : 150 000 € pour 2021, **569 000 €** sur 6 ans ;
- La fiabilisation des réseaux et enfouissement sur la RD 784 : 245 000 € pour 2021, **1 115 000 €** sur 6 ans ;
- La fiabilisation des réseaux et enfouissement hors RD 784 : 120 000 € pour 2021, **420 000 €** sur 6 ans ;
- La voirie communale et départementale, respectivement 547 600 € et 150 000 € pour 2021 et **2 947 600 €** et **2 101 000 €** sur 6 ans ;
- Lancement des études pour la rénovation des espaces centraux et urbains du centre-bourg pour 123 500 € en 2021 et **353 000 €** jusqu'en 2026 ;

Comme évoqué, l'équipe municipale continue et termine la réalisation du Pics entamé par la précédente mandature :

- La finalisation du Pics (voirie, espaces verts, jeux, médiathèque) pour **1 464 193€** pour 2021 ;

D'autres programmes importants seront lancés en cours de mandat, tels :

- La rénovation des espaces centraux et urbains du centre-bourg pour **210 000 €** en 2022 et **4 200 000** jusqu'en 2026 ;
- La rénovation de la salle omnisport jusqu'en 2023 pour **395 000 €** (une première étape en 2021 pour 95 000 €) ;
- La création d'une maison médicale adaptée, pour répondre aux demandes des praticiens, pour **840 000 € (2023-2024)** ;
- La création de halles couvertes/boulodrome pour **660 000€ (2023-2024)** ;
- La création de cellules commerciales au centre bourg pour **500 000 € (2026-2027)** ;

Enfin, une réflexion concernant le groupe scolaire, notamment la maternelle sera à réaliser dans quelques années, courant 2026-2027, d'où l'inscription d'études en ce sens, de 192 000 € à compter de 2024. Il en va de même pour les entrées de ville et les eaux pluviales du centre-bourg. Aussi, pour ces projets, des propositions sont présentées sur la période 2026 à 2029 dans la PPI ci-dessus à titre d'information.

Ce plan ambitieux d'investissements se finance par différents postes budgétaires à hauteur de 4 850 000 €, notamment :

- L'excédent de l'exercice antérieur de 320 734,88 € ;
- L'excédent de fonctionnement affecté de 1 328 000 € ;
- Des produits de cessions estimés à 100 000 € (vente de terrains) ;
- Des subventions.

Concernant les subventions, il faut mentionner la somme de 547 552 € attendue, dont 315 552 € de reports. Pour 2021, cela se ventile de la manière suivante :

- 340 000 € de DSIL pour la rénovation thermique des bâtiments ;
- 10 000 € de bonus écologique pour les véhicules électriques ;
- 10 000 € pour le produit des amendes de police ;
- 172 000 € du département pour la RD 784, la médiathèque ;
- 552 € de la CAF pour le nouveau logiciel ;

Il faut noter que la commune ayant été retenue au programme « petites villes de demain », le total de ces subventions sera certainement supérieur à ce montant estimé.

Madame Sylvie Le Borgne continue son exposé et explicite la dette communale.

L'encours de la dette communale totale correspond aux emprunts et dettes à long et moyen terme restant au 31 décembre.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capital	292 273	274 105	258 854	233 742	234 771
Intérêts	169 047	156 389	150 466	135 355	127 708
Annuité de la dette totale	461 320	430 495	409 321	369 097	365 128

	2019	2020	2021	2022
Capital	286 286	293 167	400 310	407 683
Intérêts	137 799	129 144	132 541	120 732
Annuité de la dette totale	424 085	422 311	532 851	528 415

Tableau d'endettement : situation au 01/01/2020

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2019	424 985.12 €	137 798.93 €	286 286.19 €	4 157 505.54 €
2020	422 310.62 €	129 143.73 €	293 166.89 €	3 871 219.35 €
2021	532 851.19 €	132 541.30 €	400 309.89 €	5 078 052.46 €
2022	528 414.86 €	120 732.03 €	407 682.83 €	4 677 742.57 €
2023	524 946.22 €	109 562.68 €	415 383.54 €	4 270 059.74 €
2024	521 485.95 €	98 059.24 €	423 426.71 €	3 854 676.20 €
2025	459 937.68 €	86 181.79 €	373 755.89 €	3 431 249.49 €
2026	442 675.59 €	75 641.83 €	367 033.76 €	3 057 493.60 €

Madame Sylvie Le Borgne précise qu'il est considéré généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement d'une commune se situe à 12 années, avec un seuil de tolérance jusqu'à 15 années.

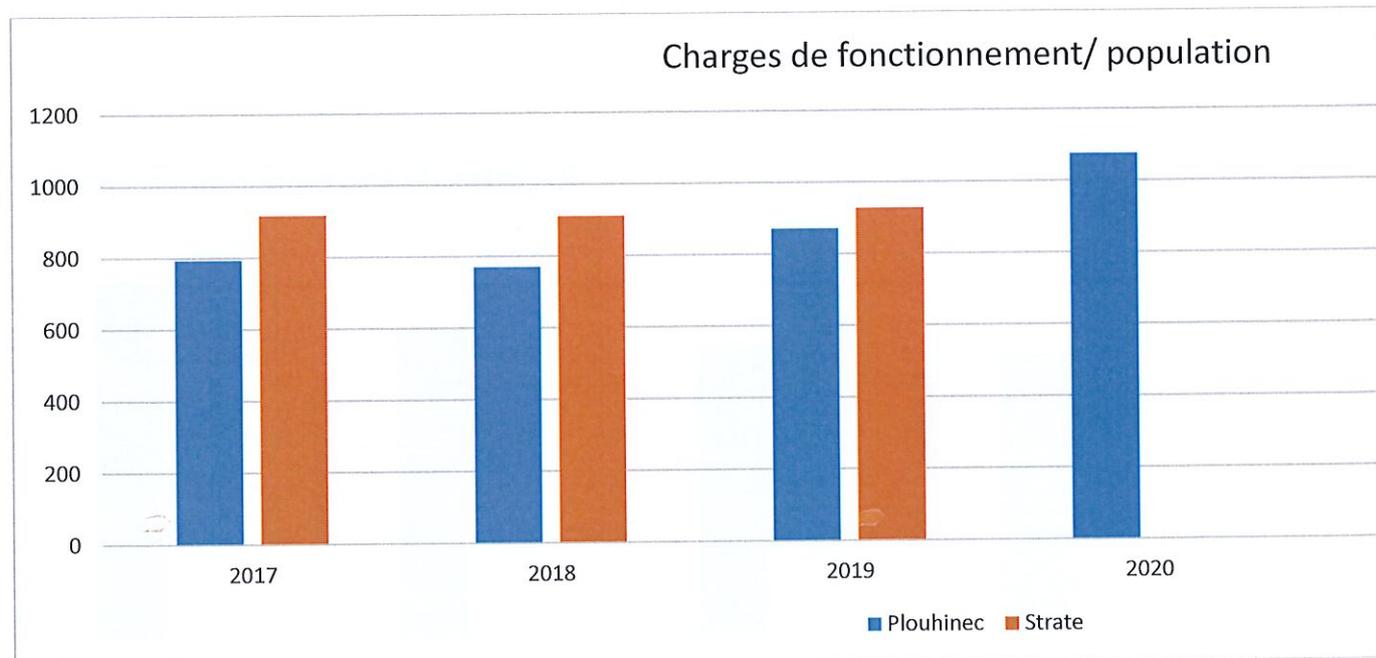
Pour Plouhinec, ce ratio représente sur les huit dernières années un encours maîtrisé inférieur à 4 années de désendettement. Il faut noter que ce niveau d'encours est inférieur de moitié aux communes de la même strate démographique.

Exercice budget principal	Capacité de désendettement en année(s) (commune)	Capacité de désendettement en année(s) (moyenne de la strate)
2014	3,22	4,82
2015	2,87	4,54
2016	2,90	4,35
2017	2,43	4,29
2018	2,46	4,17
2019	2,24	3,10
2020	2,26	
2021 (prévisionnel)	2,97	

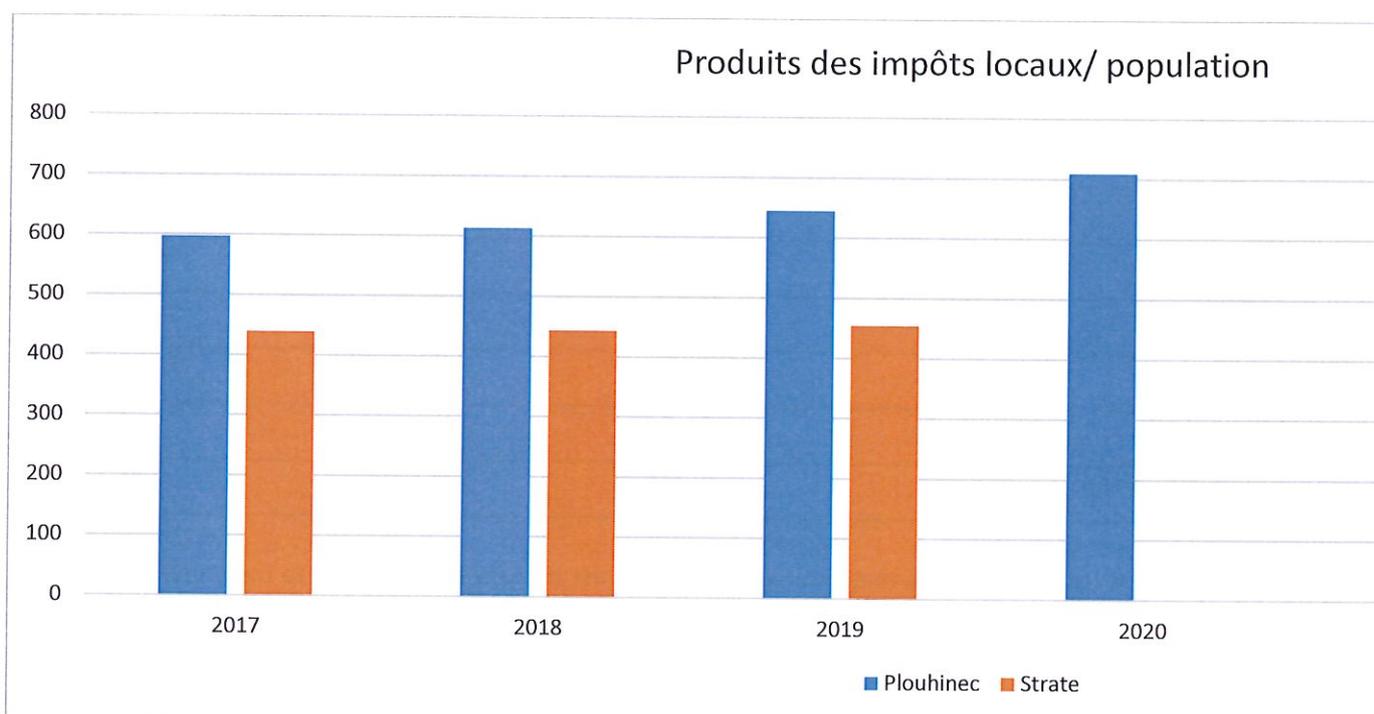
L'encours total de la dette reste stable. En 2019, il est toutefois supérieur à la moyenne nationale et représente 1 021€/h pour la commune contre 761€/h pour les communes du département, et de 751 €/h pour les communes de la même strate au niveau national.

A noter, pour 2021, la capacité prévisionnelle de désendettement de la commune augmentera (prévisionnel à 2,97) du fait de la prise en compte de prêts de 1 500 000 € (finalisation du PICS et lotissement sis rue René Quillivic, dont le remboursement a débuté au 01/01/2021). Cependant, la capacité de désendettement de la commune reste excellente car elle se situe à 2.97 pour 2021.

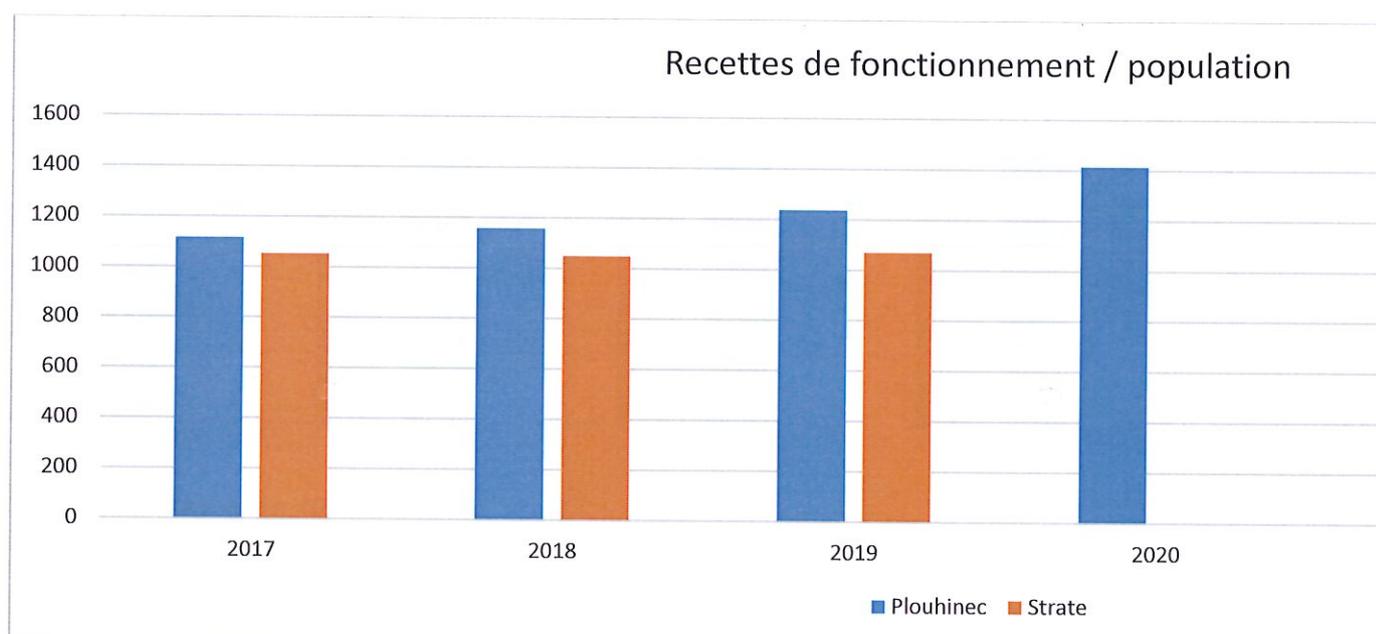
Madame Sylvie Le Borgne complète et présente les ratios obligatoires aux membres de l'Assemblée.



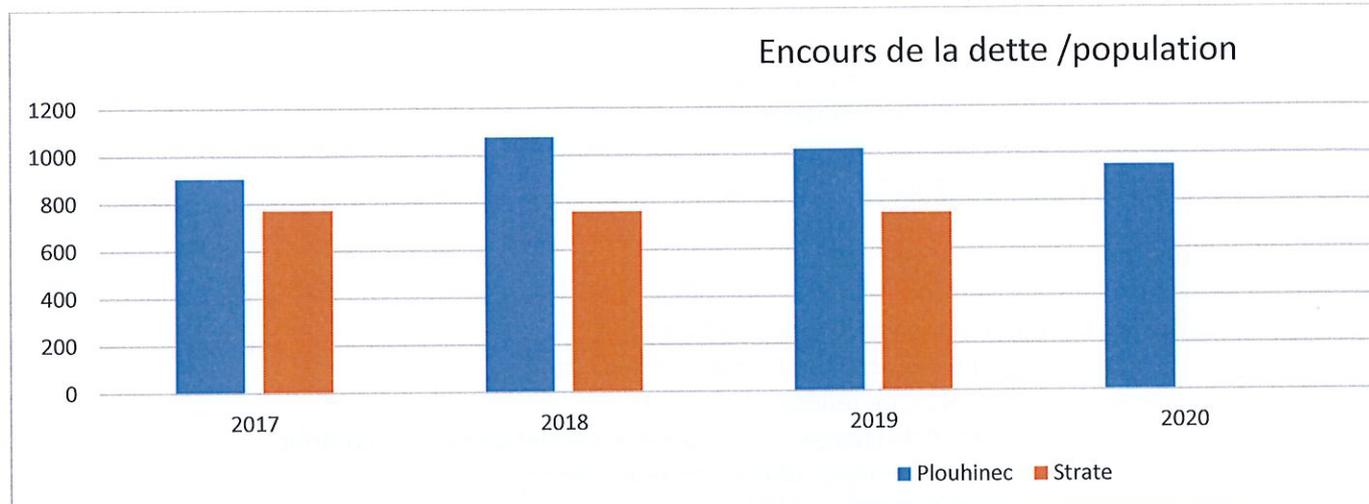
En Euro/habitant	2017	2018	2019	2020
Plouhinec	793 €	770 €	871 €	1 075 €
Strate communale	917 €	911 €	927 €	-



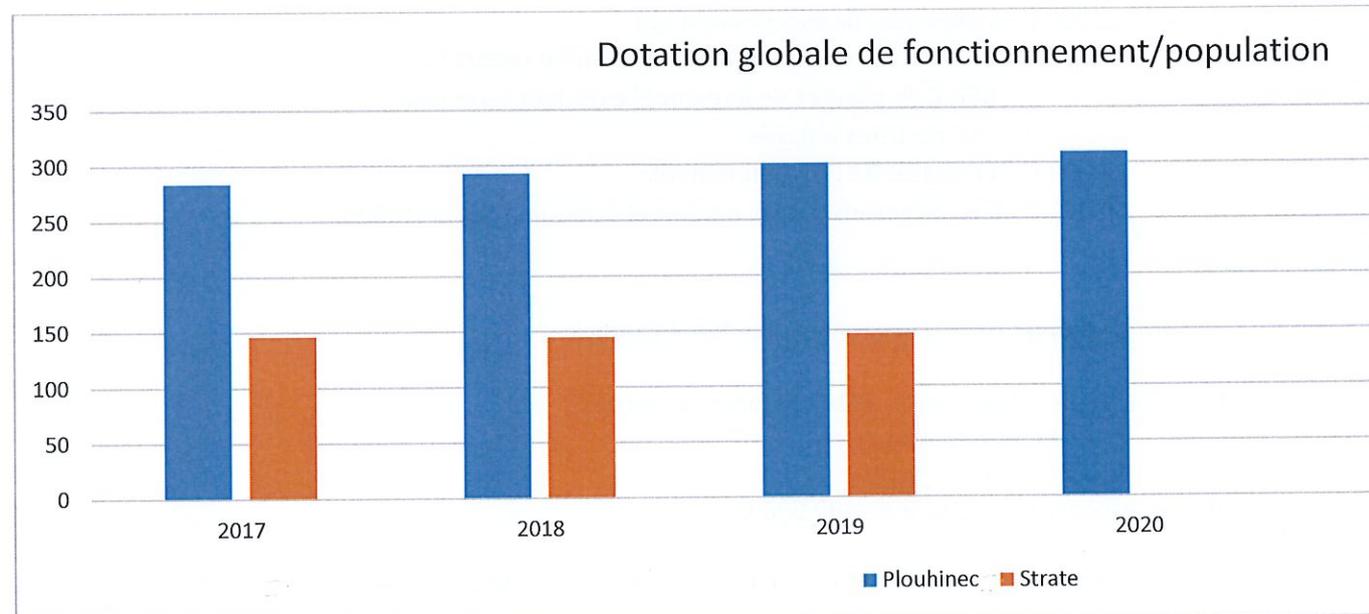
En €uro/habitant	2017	2018	2019	2020
Plouhinec	597 €	613 €	645 €	709 €
Strate communale	439 €	443 €	454 €	-



En €uro/habitant	2017	2018	2019	2020
Plouhinec	1 115 €	1 156 €	1 236 €	1 414 €
Strate communale	1 052 €	1 048 €	1 069 €	-



En €uro/habitant	2017	2018	2019	2020
Plouhinec	905 €	1 077 €	1 021 €	949 €
Strate communale	770 €	762 €	751 €	-



En €uro/habitant	2017	2018	2019	2020
Plouhinec	284 €	293 €	301 €	310 €
Strate communale	146 €	145 €	147 €	-

Madame Sylvie Le Borgne complète son exposé et précise les orientations des budgets annexes :

1) Le budget du lotissement Anjela Duval :

Ce budget s'est clôturé définitivement en 2020 du fait de la vente de l'ensemble des lots. Il se termine sur :

- 8 454,18 € de déficit en fonctionnement ;
- 15 412 € d'excédent en investissement.

2) Le budget du SPANC :

Pour le compte administratif 2020 :

Ce budget se clôture par un déficit de 8 357,40 € :

- 19 197,40 € en dépenses de fonctionnement, dont :
 - o 2 247,40 € de reports ;
 - o 16 860 € de charges de personnel extérieur au service (contrôle) ;
 - o 100 € de créances admises en non-valeur ;
 - o 652,60 € de titres annulés ;
- 10 840 € en recettes de fonctionnement (essentiellement des taxes et redevances).
- 60 379,15 € en dépenses d'investissement équivalent aux recettes.

Pour le budget prévisionnel 2021 :

- 22 000 € en dépenses de fonctionnement :
 - o 8 357,40 € de résultat de fonctionnement reporté ;
 - o 13 000 € de charges de personnel extérieur au service ;
 - o 642,60 de titres annulés ;
- 22 000 € en recettes de fonctionnement ;
- 60 379,15 € en dépenses d'investissement équivalent aux recettes.

3) Le Budget du lotissement sis rue René Quillivic :

Pour le compte administratif 2020, en fonctionnement :

- 776 894,54 € en dépenses,
- 966 894,54 € en recettes,

Soit un excédent de clôture de 190 000 €.

Pour le compte administratif 2020 en investissement, 860 000 € en dépenses et en recettes.

Pour le budget prévisionnel 2021 :

- 3 395 290 € de dépenses de fonctionnement (dont 2 764 400 € d'écriture d'ordre) :
 - o 600 000 € en dépenses d'études, de matériels et de travaux ;
- 3 395 290 € de recettes de fonctionnement (2 764 400 € d'écriture d'ordre) :
 - o 200 000 € de report de résultat de l'exercice précédent ;
 - o 430 890 € de vente des terrains ;
 - o Autres produits de gestion courante...

- 2 927 505,46 € pour les dépenses d'investissement, dont :
 - o 2 764 400 € de terrains et terrains aménagés ;
 - o 105 105,46 de remboursement d'emprunt à la commune ;
 - o 58 000 € d'emprunts et dettes ;

- 2 927 505,46 € pour les recettes d'investissement, dont :
 - o 2 764 400 € de terrains et terrains aménagés ;
 - o 80 000 € de report de subvention DETR ;
 - o 860 000 € de report de l'emprunt.

Madame Sylvie Le Borgne conclu son exposé et indique que, comme la nouvelle équipe municipale s'y était engagé, les opérations de la mandature passée sont en train d'être soldées et seront normalement terminées pour le premier semestre 2021.

Malgré la crise sanitaire, l'année comptable 2020 se clôture avec des excédents pour la commune. Nous pouvons donc d'ores et déjà prévoir des programmes sur l'année 2021, comme déclinés dans la PPI présentée ce soir. Par ailleurs, il faut compter sur le plan de relance de l'Etat et notamment sur le fait d'avoir été retenu dans le cadre du programme « Petites villes de demain » pour financer les projets exposés pour les six prochaines années.

Nous continuons ainsi à être attentifs à la maîtrise des charges de fonctionnement, notamment par la réalisation de travaux qui réduiront les charges énergétiques futures. Nous serons également vigilants sur la masse salariale et au contrôle de la dette communale.

Nous allons lancer le programme d'investissement comme présenté sur les années à venir. Bien entendu, tous les ans, nous mettrons en face les crédits budgétaires et s'il y a des priorités qui s'avèrent être plus urgentes, nous saurons nous adapter, à savoir avancer ou reculer certains chantiers en fonction des événements futurs.

Monsieur le maire précise et indique que le principe d'une PPI c'est de tracer une ligne, et éventuellement de l'arbitrer au fur et à mesure du mandat et des événements qui peuvent arriver ou pas. Je rappelle également deux choses, une qu'on s'interdit et une autre qu'on s'autorise. On s'interdit d'augmenter les impôts comme indiqué durant la campagne. En revanche, on ne s'interdit pas d'avoir recours à l'emprunt car c'est un outil intéressant en matière de gestion de sa dette et de financement de ses projets.

Monsieur Frédéric Autret indique qu'il trouve bien de ne pas augmenter les impôts mais qu'un effort aurait pu être fait en cette période de crise pour, peut-être les baisser. Par ailleurs, il indique qu'il est surpris du montant de 50 000 € mis pour l'éclairage, car cette somme correspond au budget des associations. Il complète en indiquant que le budget du CCAS méritait plus que 12 500 € pour aider des gens sur la commune. Concernant le PPI, Monsieur Frédéric Autret se demande le niveau d'emprunt en 2026 au vu des projets présentés. Par ailleurs, il précise qu'il ne pense pas que la DGF va être maintenue à ce niveau car l'Etat ne va pas pouvoir distribuer des millions et des millions.

Monsieur Frédéric Autret indique que la PPI s'élève 10,7 millions d'euros et notamment, le projet de maison médicale à peu près à 1 million d'euros. Quel sera le coût des loyers ? Il faudra faire comme à Audierne une SCI ? Il conclut en indiquant que dans cette PPI, il n'y a rien sur le port de Poulgoazec, pourtant c'était dans le programme de l'équipe municipale.

Monsieur le Maire lui répond. Concernant le port de Poulgoazec, il a effectivement un projet mais qui est porté par le syndicat mixte. Récemment dans la presse il a été fait état d'enveloppes budgétaires

qui viennent financer 2022 et 2023 la cale ; 2024-2025 les pontons. Je viens de recevoir cette semaine un courrier du Président Kerneis qui demande l'instauration d'un comité de pilotage chargé de se projeter encore plus loin que les pontons, car il s'agit désormais de travailler sur le réaménagement du terre-plein. Donc Poulgoazec c'est aussi en cours mais c'est simplement porté par le syndicat mixte des ports de pêche. Pour l'endettement, même en fin de mandat, les ratios de la commune sont manifestement contenus comme l'a présenté Sylvie.

Pour l'éclairage, c'est 50 000 euros qui sont fléchés car il ne s'est pas passé grand-chose depuis deux ans, des animations ont été annulées du fait du contexte sanitaire. J'ai aussi dit durant la campagne que le territoire manquait de marqueurs événementiels. Je ne sais pas où nous en serons en fin d'année mais nous avons besoin de respirer un peu et de proposer aux gens autre chose. A cet égard, nous travaillons avec la commune d'Audierne pour un spectacle d'éclairage du quai de Plouhinec et d'Audierne et qui durerait trois semaines. Un événement qui amènera du monde et des sourires sur les visages et fera profiter le commerce local qui a aussi beaucoup souffert depuis deux ans. Quand au projet PPI et au montant des investissements que vous avez pu citer, qui encore une fois se feront avec une maîtrise des impôts, sans augmentation, mais peut-être avec de l'emprunt, je considère aussi que c'est le rôle des collectivités en temps de crise de participer à l'effort de relance. Une grande partie de cette relance se fait à travers la commande publique. Si aujourd'hui les collectivités locales n'investissent plus, c'est tout le système qui s'écroule. Dans un budget maîtrisé, budgétairement, techniquement car il faut aussi tenir compte des moyens humains dont on dispose, je considère que nous avons cet effort de relance à réaliser.

Monsieur Frédéric Autret demande : pour la maison médicale ?

Monsieur le Maire lui répond : j'ai rencontré les professionnels de la maison médicale en début de mandat. Je leur ai proposé de relocaliser cette maison médicale dans un projet global de réaménagement du bourg et de l'attractivité du bourg. J'ai recueilli immédiatement leur consentement. Je vais vous dire : je ne comprends pas ce que fait cette maison médicale à cet endroit ? Ce n'est ni le lieu, ni l'endroit. Elle est inaccessible, elle est invisible. Elle n'est donc pas à sa place. Allez dire à des parents dont le gamin s'est fait piquer le pied par une vive à la plage de Mesperleuc, allez leur expliquer où elle la maison médicale de Plouhinec. Autant leur dire de prendre leur voiture et d'aller à Pont-Croix. C'est plus simple. Je ne vais pas parler pour les praticiens, mais ils s'interrogent sur le pourquoi du comment ils sont arrivés à cet endroit-là. Si nous voulons faire venir d'autres médecins, car aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un médecin et je veux qu'on le garde, et pour en faire venir un ou deux, il faut donner de l'attractivité, l'envie de venir s'installer dans cette maison médicale. Aujourd'hui, cette envie, elle n'est pas là. Pour 4 000 habitants nous avons 1 médecin. Je veux que la ville se dote sur son territoire des moyens d'attirer des médecins, en tout cas le nombre de médecins que la ville de Plouhinec mérite. Pour cela, il faut relocaliser en centre-ville, et cela contribuera en plus, à amener du flux et à conforter l'existence des commerces.

Monsieur Frédéric Autret questionne : et le coût du loyer, car aujourd'hui c'est en moyenne 450 euros de moyenne.

Monsieur le Maire indique : vous avez précisé qu'il pourrait y avoir création d'une SCI de la part des médecins ? Et bien, tant mieux. Si en plus les médecins sont maintenant d'accord de porter eux même leurs projets, de les financer, de monter des SCI, d'encaisser des loyers et que cela ne coûte rien à la commune, vous croyez que cela va me déranger ? Moi cela me va très bien.

Monsieur Frédéric Autret indique : il faut peut-être aller chercher les médecins et leur faire la proposition.

Monsieur le Maire indique : je les ai rencontrés. Ils sont très heureux de venir ici (*en centre-bourg*). Bien sûr, il y aura un travail à faire sur les loyers. Mais nous ne sommes pas là pour se faire des choux gras sur le dos des gens. Nous sommes là pour donner l'envie aux gens de venir travailler et aux professions médicales de venir travailler ici. Et cela passe par ce projet-là. Le but est de tenir les loyers aujourd'hui appliqués, pas de les doubler, et dans un environnement plus propice et adéquate pour qu'ils puissent travailler.

Monsieur Frédéric Autret complète : sur le syndicat mixte, je connais bien le budget car j'y étais avant, notamment l'aménagement portuaire cale, ponton, etc... en revanche, l'aménagement de commerce sur Poulgoazec je ne pense pas que le conseil départemental va nous le payer. Cela veut dire à mon avis qu'il n'y aura rien de fait sur le mandat.

Monsieur le Maire lui répond : vous aimez bien vous projeter mais sans savoir. Donc aujourd'hui, le syndicat mixte travaille dans bon nombre de ports, ce qu'on appelle l'interface ville-port. Et dans le cadre du réaménagement du terreplein, moi j'ai posé quelques exigences, car nous savons ce que nous voulons pour demain sur ce terreplein, notamment qu'il soit dédié, bien sûr en priorité, aux activités en lien avec la mer, la pêche professionnelle, la plaisance avec de l'accastillage, de la réparation. Et je souhaite aussi que cet endroit là soit un lieu où l'on puisse se poser, prendre un café et peut-être manger un plat et aussi que nous puissions y trouver des espaces de déambulation. J'ai eu l'occasion d'échanger là-dessus avec le Président du syndicat mixte qui voit d'un bon œil ce projet-là. Un comité de pilotage va se mettre en place et va intégrer notamment le maire d'Audierne, le Maire de Plouhinec, le syndicat mixte... et c'est sur ce projet que nous allons travailler et qui viendra à la suite de la création des pontons. Nous sommes sur un projet de 10 ans ici. Tout cela se concerte, se discute. C'est tout le sens du travail qu'on a mené depuis 8 mois que nous sommes élus.

Monsieur Frédéric Autret indique : la cale était déjà prévue en 2014 et je n'oublie pas non plus que Monsieur Kerneis est en campagne.

Monsieur le Maire répond : je ne vois pas le rapport. Maintenant, puisque que vous parlez de la cale, je vais vous dire autre chose Monsieur Frédéric Autret. En 2014, il y avait 500 000 euros qui étaient fléchés pour une cale qui était prête à réaliser. Et c'est vous qui avez différé le projet. Si vous l'aviez fait à l'époque, parce que nous allons faire court aujourd'hui, ce qu'on aurait dû faire hier en 2014, on a perdu 10 ans ; on devrait aujourd'hui être en train de réaménager le terreplein. Malheureusement nous allons faire la cale.

Monsieur Frédéric Autret précise : oui, tout à fait. Il y a eu un plantage avec un ancien adjoint de l'ancienne équipe concernant la cale à Poulgoazec et effectivement parce qu'il y a besoin, pour l'aire de carénage de sortir les bateaux, là je suis d'accord avec vous.

Monsieur le Maire répond : on ne refait pas l'histoire.

Monsieur Yves Thomas prend la parole : des piqûres de vives, la SNSM s'en occupe très bien. Il n'y a pas besoin d'aller à la maison médicale. La maison médicale, si elle est aussi invisible, je ne pense pas qu'il y ait autant de personnes à s'y rendre quotidiennement. Vous n'avez pas répondu à Frédéric concernant l'emprunt. En fait, nous avons les emprunts lissés jusqu'en 2026 mais sur les emprunts que vous allez faire. La commande publique et la relance, vous les saluez et je pense qu'on y a bien contribué. Nous sommes une des rares communes où il y a des projets et du travail actuellement. On n'y est pas étranger. Enfin, je trouve étonnant qu'on laisse l'école maternelle avec un bâtiment où il y a des risques de ne plus avoir de chauffage, enfin, jusqu'en 2027, 2028. Je trouve cela étrange.

Monsieur le Maire lui répond : pour les emprunts jusqu'en 2026, Monsieur Yves Thomas, il me semble que vous sortez d'un mandat de 6 ans. Sauf erreur de ma part où alors vous dormiez pendant les conseils municipaux. Mais comment voulez vous que je vous dise ce que nous allons emprunter en 2026. La somme que nous empruntons tous les ans, elle est fonction de la capacité d'autofinancement (CAF) que nous dégagerons. Peut-être que nous n'aurons pas besoin d'emprunter, je ne sais pas., mais sans doute que si. Mais comment voulez vous que je vous dise, aujourd'hui, avec l'expérience qui est la vôtre d'un mandat de 6 ans, vous comprenez quand même que je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce que nous allons emprunter en 2026. On dégage une CAF tous les ans. Qui vient nous dire si on doit emprunter ou pas. Si je peux vous donner cela peut-être que je peux vous donner les numéros du loto de demain. Mais cela me paraît compliqué. Je ne comprends pas votre question.

Madame Sylvie Le Borgne rappelle que la commune dégage une CAF positive tous les ans et que la commune va recevoir des subventions. Même si nous empruntons un peu, il a y a quand même d'autres emprunts qui vont être soldés en cours de route, donc on ne va pas augmenter notre capacité de désendettement de manière inconsidérée.

Monsieur le Maire complète : comme le dit Sylvie, nous sommes partis sur des hypothèses basses de subventions. Nous espérons bien sûr en avoir plus.

Monsieur Yves Thomas : Et l'école ?

Monsieur le Maire : pour l'école c'est identique. Tout à l'heure quand je parlais d'arbitrage PPI, en cours de mandat sur des choses qui pourrait se passer effectivement on ne sait jamais ce qu'il peut se passer mais sachez une chose, c'est qu'aujourd'hui avec les services techniques, nous avons un œil attentif sur le groupe scolaire, y compris sur le bâtiment de la maternelle. Si nous devons intervenir à un moment donné nous le ferons, bien évidemment. Tout cela fait l'objet d'une surveillance très étroite de notre part. Mais à ce jour, le problème ne se pose pas.

Madame Annie Auffret prend la parole : je souhaite apporter une précision pour le CCAS. Cette année le CCAS a demandé une subvention de 12 500 euros parce que sur l'exercice 2020, il y avait un report de 2019 de 4 000 euros et une subvention communale de 23 000 euros, ce qui faisait 27 000 euros de budget pour l'année 2020. Sur 2021, nous n'avons demandé que 12 500 euros parce que nous avons un report de 14 000 €, donc nous arrivons au même budget pratiquement que 2020. En fait, tout n'a pas été utilisé, notamment le repas des aînés qui n'a pas eu lieu. Nous avons également été étonnés car, durant cette période de Covid nous pensions que nous serions très sollicités en aide d'urgence. Cependant, sur 8 000 euros nous avons utilisé 3 000 euros d'aide d'urgence, donc très peu sollicités.

Monsieur Frédéric Autret répond : je ne mets pas en cause le budget du CCAS. Je faisais la remarque des 50 000 euros dans de l'éclairage, est-ce qu'il ne valait pas mieux aider les gens où des associations qui étaient en difficulté. J'entends aussi qu'il n'y a pas de complications à l'heure d'aujourd'hui. Mais moi je le vois au niveau de la banque, elles arrivent et elles vont arriver après l'été, au niveau des particuliers, au niveau des entreprises.

Madame Annie Auffret précise : on constate un peu plus de demandes effectivement, mais si jamais nous étions trop juste en budget, je saurais à quelle porte frapper et je sais qu'il n'y aura pas de soucis.

Monsieur le Maire complète : je répète ce que j'ai dit déjà lors d'un précédent conseil municipal, ma porte est toujours ouverte pour les associations. J'invite toute celles et ceux, responsables associatifs, qui ont des soucis à venir me rencontrer. On étudiera avec la plus grande attention leur situation, notamment toutes celles et ceux qui ont une grande partie de leur budget bouclé par des événements qui se passent notamment en été et qui n'ont pas pu les mener à bien. Une enveloppe spéciale Covid

pour les associations, au besoin sera créée. C'est important. Le monde associatif souffre beaucoup depuis un an, sans doute effectivement aujourd'hui nous ne percevons pas tous les méfaits de cette crise. Mais à un moment donné il va falloir leur porter secours et on le fera, via un fonds spécial. Nous avons besoin d'eux et une ville ne peut pas vivre sans associations. Pour ce qui est du commerce et des entreprises, je rappelle que nous n'avons pas de compétences en la matière pour les aider directement. Par contre, nous avons des compétences pour créer des événements pour faire venir du monde, faire travailler les commerces. Nous serons donc aussi là attentifs, mais c'est également le cas pour les particuliers via le CCAS. Il n'y a aucun problème là-dessus. Et s'il faut abonder le budget du CCAS en fin d'année nous ferons une DM (décision modificative) en ce sens, évidemment. Quand je vois le temps passé par des élus à contacter et trouver des créneaux aux personnes pour se faire vacciner, nous nous sommes toujours tenus au plus près de la population et c'est le rôle des élus locaux de le faire et on continuera à le faire, autant que de besoin, et plus encore en cette période.

4) Arrêté de virement de crédits du maire du 21 01 2021 : dépenses imprévues de 393 €

Par mail du 21 janvier 2021, la Trésorerie de Douarnenez a informé les services municipaux d'une sous-évaluation du produit fiscal pour 393 € résultant de l'absence de reversement d'une transcription de fiscalité.

Plus simplement, un jeune agriculteur de la commune a sollicité le dégrèvement de la taxe foncière sur sa propriété (non bâtie). La commune n'ayant pas eu de demande de ce type depuis plusieurs années, cette ligne n'avait pas été chargée au niveau du budget global.

Aussi, pour régularisation comptable et par arrêté de virement de crédits du 21 01 2021, M. le Maire a prélevé une somme de 393 € au compte « dépenses imprévues fonctionnement » pour virement au compte dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties, en faveur des jeunes agriculteurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'arrêté de virement de crédit du maire du 21 01 2021 à hauteur de 393 €.

5) Lotissement sis rue René Quillivic : autorisation du maire de signer tous les lots

Vu la délibération VP2020021305 relative au lotissement sis rue René Quillivic ;

Monsieur le maire indique à l'Assemblée que, par mail du 17 février 2021 que sur les 35 lots mis en vente, 31 sont réservés par des particuliers. Les 4 lots restants sont routés pour des logements sociaux.

Dans un souci de rapidité et de simplicité pour faciliter les démarches administratives, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer les ventes et documents afférents, de tous les lots du lotissement sis rue René Quillivic.

En cas d'absence de Monsieur le Maire, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame la première adjointe à le remplacer dans ces démarches et de l'autoriser à signer les ventes et documents afférents, de tous les lots du lotissement sis rue René Quillivic.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 22 février 2021.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition.

Monsieur Yves Thomas demande : peut-on connaître les profils des personnes qui vont acheter ?

Monsieur le Maire lui répond : c'est assez diversifié, des jeunes, des moins, jeunes, pour de la location, pour de la résidence principale. Nous retrouvons pas mal de jeunes qui reviennent sur le secteur. Mais je n'ai pas le profil exact de tous ces gens, pas de précisions là-dessus, mais dans la globalité je sais que c'est un panel assez diversifié.

Monsieur Yves Thomas indique : l'objectif qu'on s'était fixé, pour l'école notamment, ne sera pas atteint.

Monsieur le Maire indique : pour l'école, on constate un nombre en forte augmentation d'inscription à l'école, donc quelque part on peut, peut-être se dire, que cela a un effet là aussi. Après, la difficulté, était de gérer la vente d'un lotissement. La seule condition que nous avons conservée c'était l'interdiction de revente avant 5 années, pour éviter les spéculations au vu du faible montant des parcelles.

Monsieur Yves Thomas complète : je me revois l'année dernière vous dire que j'espérais que nous allions atteindre les objectifs et de voir des jeunes sur la commune plutôt que des gens en retraite. C'est dommage car du coup, cela aussi empêche certains jeunes de potentiellement acheter sur la commune ; d'où tout l'intérêt d'un lotissement communal. D'où ma question, veut-on toujours accueillir les jeunes sur la commune ?

Monsieur le Maire répond : Oui, nous voulons accueillir des jeunes sur la commune. Il n'y a aucune contradiction par rapport à cela. Mais ce que je constate moi, mais pas que sur le lotissement, c'est également sur les acquisitions dans l'ancien, il y a beaucoup de jeunes qui reviennent sur la commune.

Madame Sylvie Le Borgne complète : si je peux vous rassurer, il y avait une commission d'admission en crèche, il y a trois semaines de cela, nous avons une seule place à offrir pour les familles et nous avons 12 dossiers. Il y a donc une forte demande. Et que des familles de Plouhinec.

Monsieur Yves Thomas indique : la crèche, cela a toujours été comme cela. Cela ne me rassure pas du tout.

Madame Sylvie Le Borgne précise : en tout cas, pour la prochaine rentrée scolaire, nous avons 33 inscriptions en petite section de maternelle, ce qui est plutôt positif aussi.

Monsieur le Maire complète : nous notons un regain d'attractivité, pas que pour Plouhinec, mais pour le Cap Sizun en général et avec des jeunes couples qui viennent s'installer et qui partent sur du neuf, de la construction, mais qui aussi vont sur de l'achat de l'ancien et de la rénovation. Le contexte sanitaire et la crise jouent pour beaucoup. C'est un phénomène que nous avons identifiés depuis deux ans et qui semblent s'accroître.

Monsieur Yves Thomas répond : il y a beaucoup de gens de la région parisienne, de la région lyonnaise qui viennent prendre leur retraite et qui font de la surenchère sur des biens. D'où l'intérêt d'un lotissement communal.

Monsieur le Maire indique : cela, c'est un autre problème. Mais comment faites-vous, dans une démarche de lotissement communal, pour réserver exclusivement les ventes aux jeunes ? Est-ce possible légalement et surtout vous pouvez rester combien de temps avant de finaliser votre lotissement ?

Monsieur Yves Thomas précise : demander à M. Collin, on peut constituer une commission et donner des avis favorables sur certains dossiers et d'autres moins favorables. Et cela, c'est le choix de la municipalité. Et après tout, ce n'est pas une course contre la montre de remplir un lotissement.

Monsieur le Maire dit : oui, c'est clair.

Monsieur Yves Thomas complète : et si on peut avoir plus de jeunes, je pense que c'est mieux. Le Cap Sizun c'est 50 % de la population qui a plus de 60 ans, il faut éviter d'accentuer cela.

Monsieur le Maire lui répond : je peux vous rassurer, il y a beaucoup de jeunes qui s'installent sur la commune en ce moment.

Monsieur Yves Thomas indique : je me souviens, et c'est Madame Sylvie Le Borgne qui nous l'avait dit il y a quelques années, que pour éviter de fermer des classes, il faut faire un lotissement communal. La leçon a été retenue.

Madame Sylvie Le Borgne dit : après dans les lotissements communaux il y a également des gens qui achètent pour louer. Et c'est très positif aussi pour les familles, notamment celles qui n'ont pas les moyens d'acheter ou simplement louer. Nous avons réservé 4 lots pour le locatif social et c'est aussi pour attirer des jeunes familles.

Madame Annie Auffret indique : nous avons aussi beaucoup de demandes de logements sociaux en attente.

Monsieur Yves Thomas dit : il y a toujours eu car l'offre est assez réduite. Et malheureusement, ce ne sont pas que des jeunes avec familles.

Madame Annie Auffret complète : non mais il y a quand même des jeunes, des gens avec des CDD, des CDI.

Monsieur Yves Thomas répond : mais pas toujours avec des enfants.

Madame Annie Auffret précise : oui, on essaye de favoriser avec les enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 0 abstentions ;
 - 25 pour ;
 - 1 contre ;
- o Autorise le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de chacun des lots et à signer la vente de tous les terrains et les documents afférents à la vente du lotissement sis rue René Quillivic ;
 - o En l'absence de Monsieur le Maire, autorise Madame la première adjointe à réaliser en ses lieu et place toutes les formalités nécessaires à la vente de chacun des lots et à signer la vente de tous les terrains et les documents afférents à la vente du lotissement sis rue René Quillivic

6)Projet de convention programme « petites villes de demain »

Cf. Annexe n°3.

Monsieur le maire présente aux membres de l'Assemblée le programme « Petites villes de demain » qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser

leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La candidature des communes de Plouhinec et d'Audierne, sous coordination intercommunale, a été retenue par le programme.

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La convention engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT). La signature de cette convention permettra d'initier le recrutement d'un chef de projet qui aura notamment comme fonction de travailler sur l'élaboration de l'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des collectivités bénéficiaires, du comité de projet et les moyens dédiés par les collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances en date du 22 février 2021.

Christine Jézéquel demande : au niveau du comité de pilotage, qui va y participer ? Car il a deux comités visés dans les documents.

Monsieur le Maire lui répond : il y a le comité de projet, composé du Président de la communauté de communes, et les maires d'Audierne et de Plouhinec et la personne embauchée à l'EPCI. Il y aura des associations, des riverains, commerçants... bref c'est tout ces gens là qui seront consultés durant ces 18 mois. Nous en sommes au tout début et effectivement, il y aura de la concertation qui sera faite et sous diverses formes : réunions publiques, ateliers de travail, conseils municipaux et communautaires, réseaux sociaux, groupes de travaux dédiés... On se doit de communiquer.

Christine Jézéquel indique : c'est important. Cela évitera des problématiques comme nous venons de le voir pour la maison médicale. Je pense que la gouvernance est importante. Avez-vous prévu d'impliquer des élus ?

Monsieur le Maire indique : oui, c'est même prévu dans la convention. Et le Préfet ou son représentant, qui est partie prenante dans la convention, va suivre cela et la façon dont l'opération va se dérouler jusqu'en 2026.

Christine Jézéquel complète : oui, mais il faut que cela soit fait de façon élargie. Il y a des endroits comme à Nantes, où ils avaient fait la maison du projet, où les gens pouvaient rentrer et venir discuter ; puis il y a des endroits où cela est à minima, à savoir une réunion publique où on présente le projet, et merci messieurs dames et au revoir.

Monsieur le Maire dit : j'ai connu récemment des décisions qui étaient prises sans réunion publique du tout.

Christine Jézéquel précise : moi aussi. Sous l'ancienne mandature, il a été énormément reproché à M. le Port et son équipe, son manque de concertation. Je pense qu'aujourd'hui on ne peut plus se permettre de faire cela.

Monsieur le maire précis : et c'est ce que la convention demande : c'est un cadre, une convention.

Christine Jézéquel complète : attention à ce que la communication ne soit pas essentiellement un faire-valoir. C'est important pour les citoyens de se sentir importants dans la ville. Après, si c'est bien piloté et avec une bonne concertation, ce sera un très beau projet.

Monsieur le maire : je partage tout ce que tu dis. Je suis d'accord avec toi. Il faut aller voir les gens, il faut parler, la démocratie locale c'est cela. Quand le chef de projet sera recruté se sera aussi une de ces missions ; il va être là pendant 5 ans, que pour cela. A lui de mettre cela en place. Après si tu reprends ce qui est inscrit pour Plouhinec, c'est exactement notre programme.

Christine Jézéquel dit : à part le boulodrome, c'est mon programme aussi je dois l'avouer.

Monsieur le Maire indique : on ne prend donc personne au dépourvu car, on a peut-être de la chance, mais ce qu'on a mis dans notre programme, sont directement les critères requis : le développement durable, la redynamisation du centre-ville, ... donc on a pris notre programme et nous l'avons intégré au dispositif. Nous n'avons pris personne en traitre.

Christine Jézéquel indique : le renouvellement urbain, c'est quelque chose de très très fin, au scalpel, avec la concertation des citoyens.

Monsieur le Maire dit : je suis parfaitement d'accord avec toi. Mais tu sais, j'ai 54 ans. Et cela fait 54 ans que j'entends dire que : « *le bourg de Plouhinec, il n'y a rien ; que le bourg il est mort...* ». Moi, je ne sais pas ce que je ferai en 2026, peut-être que je prendrai ma retraite, mais j'ai envie de faire quelque chose sur ce bourg-là. C'est une attente et il se trouve que nous avons la chance d'avoir été intégrés dans ce dispositif là qui va nous aider à concrétiser ce projet.

Monsieur Frédéric Autret dit : je voulais juste revenir sur le lotissement, c'est marqué noir sur blanc que c'était à 20 000 € par lots et ainsi favoriser l'accès à la propriété. Petite remarque, je trouve un peu dommage car vous parlez beaucoup de partenariats avec Audierne : on va faire deux boulodromes, et je vois également qu'Audierne va faire une plaine sportive avec un skate Park et un cyclocross. J'ai l'impression qu'on fait le petit frère du troisième lieu. Peut-être qu'il y avait d'autres partenariats à réfléchir sur d'autres projets, à choisir des choses différenciées ?

Monsieur le Maire répond : effectivement, ce sont des discussions que nous devons avoir entre nous pour trouver de la complémentarité. Je crois savoir par exemple que le boulodrome d'Audierne ne correspond pas du tout aux mêmes attentes que celui qui serait fait ici, à savoir un espace mutualisé et qui permettrait notamment la tenue de marchés, de trocs et puces, dans le but de redynamiser le bourg, et un endroit où les gens de la pétanque pourraient aller jouer aussi en semaine. Mais effectivement, il y a des discussions qui vont se tenir sur les éventuelles complémentarités que nous devons trouver, car c'est aussi cela le sens du projet PVD, voir comment tout cela s'harmonise. Après, sur la coopération qu'il peut y avoir entre Plouhinec et Audierne, et qui se traduira encore par une délibération tout à l'heure en fin de conseil sur les mutualisations de salles. Je le redis, sur ce mandat, je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour que la coopération avec Audierne se fasse, dans des sujets divers et variés ; Plouhinec et Audierne ont un rôle de locomotive à jouer à l'échelle du Cap-Sizun et peut-être même au-delà. Je pense que, quel part, si nous avons été retenus dans ce dispositif PVD, c'est parce que peut-être du côté de la préfecture ils se sont aperçus qu'ici maintenant, il y a une volonté de travailler en commun. Je le répète et j'insiste, le temps où le maire de Plouhinec disait noir et le maire d'Audierne disait blanc, est révolu. En tout cas, sur ce mandat. Je suis fier aujourd'hui d'avoir des échanges concrets, qui vont dans le sens de l'intérêt de tous, avec mon collègue d'Audierne, et qu'il soit de gauche ou de droite. Et cela durera aussi longtemps que cela pourra durer. Et on continue d'ailleurs à travailler sur d'autres projets. Car de un, c'est pour l'intérêt général et de deux, car c'est ce que les gens disent depuis longtemps et ce qu'ils attendent de nous, de l'exemplarité. Après, je ne parle pas de fusion. Je parle de coopération. Je parle de mutualisation d'investissements, de matériels, peut-être plus tard, de moyens humains dans les recrutements. Car aujourd'hui, nous avons de l'argent qui tombe du ciel car nous sommes en période de crise, mais en 2022-2023 cela va peut-être changer. Il va falloir trouver des méthodes de travail et des pistes de mutualisation et de coopération. C'est tout le sens de la démarche qu'avec Gurvan kerloc'h, nous avons initiée depuis le début de ce mandat et que moi en tout cas, j'entends continuer aussi longtemps que je serai maire de Plouhinec.

Monsieur Frédéric Autret dit : ok. Moi je vous propose de faire un point à mi-mandat car c'est un discours de début de mandat mais, ensuite, on verra bien comment cela bouge.

Monsieur le maire répond : et vous êtes bien placé pour en parler.

Monsieur Frédéric Autret répond : tout à fait.

Monsieur Yves Thomas demande : quelques points au sujet de la concertation, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui a pu être réalisé en 6 ans. Vous en êtes le témoin, vous avez participé aux réunions publiques en tant que conseiller départemental ; sur les réunions de quartier ou même les réunions en général, certains autour de la table peuvent témoigner que nous avons concertés et réunis ; concernant le projet de bourg, heureusement que nous l'avons initiés au travers du PICS et du lotissement. Ce sont des réalisations concrètes. Ce n'est pas 54 ans d'attente. Après, concernant la mutualisation, moi je trouve que Plouhinec, Audierne et Pont-Croix cela fait 10 000 habitants, et je trouve dommage que Pont-Croix qui est aussi une locomotive et qui a su tirer son épingle du jeu depuis plusieurs années, ne soit pas associée avec nous. Je trouve cela regrettable qu'on n'aille pas vers Pont-Croix.

Monsieur le maire précise : nous n'y pouvons rien.

Madame Solène Julien Le Mao complète : ce n'est pas un choix de notre part. Ce sont la préfecture et la DDTM qui ont donné le cadre d'Audierne et Plouhinec.

Monsieur Yves Thomas dit : rien ne nous empêche de mutualiser avec Pont-Croix, de concerter avec Pont-Croix, en dehors de cadre-là.

Madame Solène Julien Le Mao dit : oui, mais pour PVD, nous étions estampillés villes de « Plouhinec – Audierne ».

Monsieur Yves Thomas demande : pour la maison des associations, c'est quoi votre projet ?

Monsieur le maire précise : c'est la rénovation thermique et l'isolation du bâtiment.

Monsieur Yves Thomas précise : mais c'est un bâtiment qui n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Madame Solène Julien Le Mao dit : oui, mais il va le devenir.

Monsieur Yves Thomas répond : nous, le diagnostic que nous avons fait pour l'accessibilité avait indiqué que la rampe qui était au RDC n'était pas conforme, enfin bon. Par ailleurs, vous parlez de la mise en valeur des sites des moulins de Tréouzien.

Monsieur le maire dit : c'est le moulin de Tréouzien et du deuxième à côté, sur lequel une réflexion est en cours.

Monsieur Yves Thomas indique : mais il n'y a rien d'inscrit au budget ?

Monsieur le maire répond : une réflexion est en cours. Mais je l'ai dit tout à l'heure, une PPI cela bouge. Il y a une réflexion sur ce deuxième moulin là, rénovation ou pas rénovation. Mais on parle des moulins car il y en a deux.

Monsieur Yves Thomas demande : enfin, juste une explication sur une voie verte réunissant les deux territoires, voie douce, piétons et vélos, pour la partie Audierne et partie Plouhinec.

Monsieur le maire répond : c'est une étude qui permettrait d'envisager la continuité piétonne en parallèle du pont et jusqu'à l'estacade du côté d'Audierne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 abstentions ;
- 21 pour ;
- 0 contre ;
 - o approuve la convention d'adhésion au programme « petites villes de demain » ;
 - o autorise le maire à signer ladite convention ;
 - o autorise le maire à réaliser toutes les démarches afférentes nécessaires.

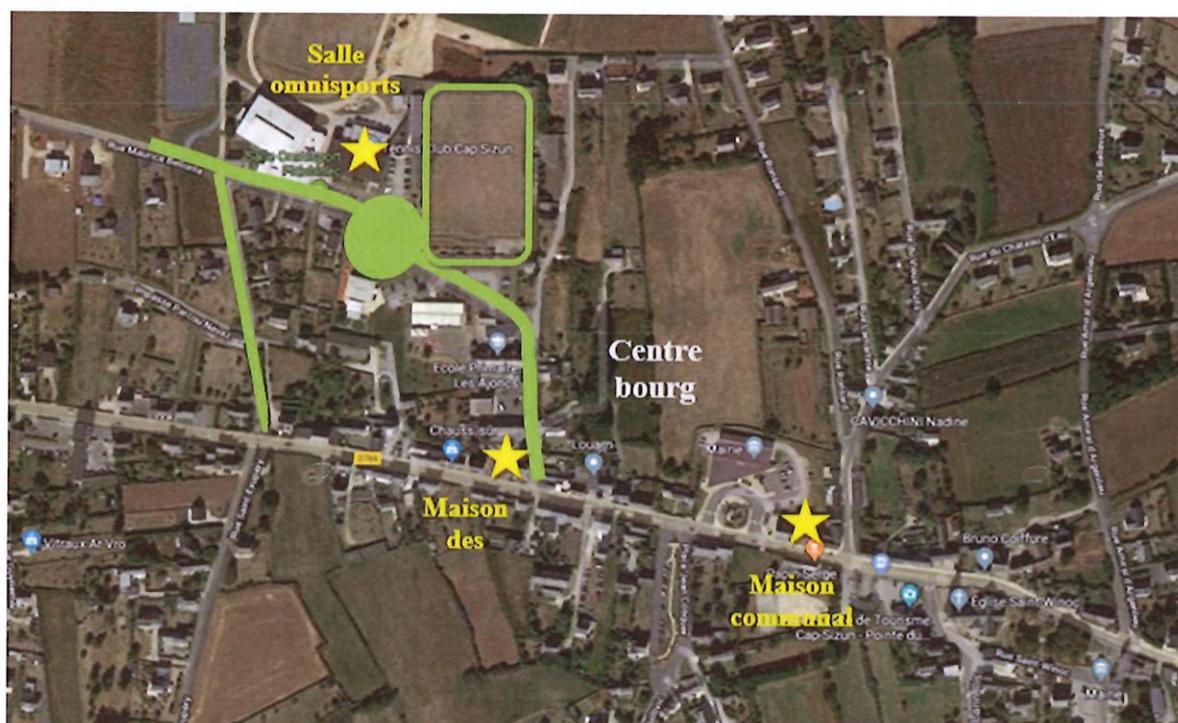
7)DSIL campagne 2021 :

Vu la circulaire interministérielle du 1818 novembre 2020, le gouvernement a décidé de poursuivre et d'accentuer son soutien à l'investissement local dans le cadre du plan de relance à l'économie.

Madame Sylvie Le Borgne indique que la ville de Plouhinec a décidé de s'engager dans un programme de rénovation des bâtiments communaux sur la période 2021-2022 dans le but d'assurer, selon l'état existant, à la fois l'étanchéité et les performances énergétiques et phoniques des bâtiments concernés, d'en améliorer les conditions d'accueil des utilisateurs et d'en réduire le coût énergétique.

Ce projet s'inscrit dans la continuité du projet de revitalisation de centre-bourg intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité de l'ensemble des usagers de la voirie routière et des modes doux de déplacement.

Le programme de rénovation consiste dans la rénovation de trois bâtiments communaux à savoir la maison communale sur 3 niveaux, la maison des associations sur 3 niveaux et la salle omnisport.



Bâtiments communaux entrant dans le programme de réhabilitation

PICS : Pôle intergénérationnel culturel et sportif

Le programme prévisionnel des travaux consiste selon les bâtiments traités dans :

- le remplacement des ouvrants extérieurs pour une meilleure isolation phonique et thermique des bâtiments ;

Nota bene : Les ouvrants extérieurs pourront intégrer les organes de sécurité nécessaires notamment ceux en lien avec la sécurité incendie

- la reprise des couvertures et des ravalements de façades pour assurer l'étanchéité des bâtiments (préservation des isolations existantes ou à mettre en œuvre) ;
- la mise en œuvre de techniques (intérieure ou extérieure) favorisant l'isolation thermique des bâtiments sur les parties de bâtiments non pourvues ;
- Les études et diagnostics complémentaires.
-

L'estimation prévisionnelle des travaux est répartie comme suit :

Estimation Février 2021 en € HT

	Salle communale	Maison des associations	Salle omnisports
Ravalement de façade	25 000.00	15 000.00	45 000.00
Travaux de couverture	30 000.00	12 000.00	25 000.00
Ouvrants extérieurs	65 000.00	33 000.00	40 000.00
Travaux d'isolation	50 000.00		
Parquet	70 000,00		
<i>Estimation / bâtiment :</i>	<i>240 000.00</i>	<i>60 000.00</i>	<i>110 000.00</i>

MONTANT TOTAL [€ HT]	410 000.00
Etude, marge et imprévus [15%]	61 500.00
MONTANT TOTAL avec marge [€ HT]	471 500.00

– Plan de financement de l'opération:

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. de l'opération	Taux Sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat <input checked="" type="checkbox"/> D.S.I.L. <input type="checkbox"/> D.E.T.R. <input type="checkbox"/> Autres (A préciser)	471 500.00 €	80.0 %	377 200.00 €
Région	La collectivité fera les demandes de subvention complémentaires auprès des autres collectivités institutionnelles selon l'échéancier qui lui est proposé.		
Département			
Autres financements publics			
Total des aides publiques sollicitées (Cumul plafonné à 80% du montant HT)		80 %	377 200.00 €
Montant total à la charge du maître d'ouvrage (Autofinancement minimum de 20%)		20.0 %	94 300.00 €
Total (Coût de l'opération HT)	471 500.00 €	100 %	

A noter, d'autres aides complémentaires pourront être sollicitées en cours d'année sur la rénovation thermique et esthétique des bâtiments communaux du fait de l'adhésion au programmes PVD (Petites villes de demain).

Madame Sylvie Le Borgne précise que le gain thermique attendu devra répondre aux conditions de recevabilité fixé par les services de l'état, soit 30 % de réduction minimum des consommations

d'énergie par rapport à la consommation actuelle des bâtiments. Une isolation phonique supérieure est également attendue, ainsi qu'une baisse de l'émission des gaz à effet de serre.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 22 février 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'opération de rénovation des bâtiments communaux, à savoir la maison communale sur 3 niveaux, la maison des associations sur 3 niveaux et la salle omnisport ; son plan de financement, à savoir une demande de subvention au titre de la DSIL à hauteur de 377 200 € (80 %) et un autofinancement de 94 300 € (20%) ;
- autorise Monsieur le Maire à formuler des demandes de subventions pour cette même opération auprès du Département, de la Région et de tout autre partenaire financier et institutionnel.

8)Convention avec le CIAS

Cf. **Annexe n°4.**

Monsieur Marc Ange Biolchini expose aux membres du conseil municipal la signature d'une convention avec le CIAS concernant la gestion d'espaces naturels du littoral et du trait de côte, notamment pour :

- Accompagner la commune dans le recueil de données nécessaires ;
- Apporter une expertise par le biais d'actions de terrain concernant :
 - la mise en œuvre des relevés au regard des problématiques mobilité et environnement au travers de l'étude naturaliste sur les espaces naturels (trait de côte, Locqueran, Tréouzien notamment ;
 - les techniques de restauration sur le petit patrimoine ;
- Alimenter les réflexions avec des retours d'expériences de solutions et techniques mises en place par d'autres communes littorales ou touristiques sur la gestion de la biodiversité ;
- Valoriser les résultats par un retour d'expérience ;
- Aider à l'animation et à la communication des actions.

Il indique que la convention de coopération entre le pôle Insertion du CIAS et la ville permettra de mettre en œuvre les actions suivantes :

- Gestion des espaces boisés (Sites de Locqueran et de Tréouzien) en lien avec le plan de gestion de l'ONF (document en cours de finalisation) ;
- Entretien et gestion du patrimoine vernaculaire (lavoirs, fontaines, fours à goémon notamment) sur un plan patrimonial ou biodiversité ;
- Etude naturaliste du littoral (étude complémentaire au plan de gestion établi par les étudiants sur 2020) ;
- Gestion et traitement des invasives.

La convention est prévue sur une durée de 3 années (2021-2024) pour un coût annuel de 19.600 € (équivalent à 280 journées agent travaillées).

Madame Christine Jézéquel demande : encore sur la gouvernance, il n'y a que des techniciens et encore le Cerema ou le SIOCA... Mais est-ce que 19 000 € se sera assez par rapport à l'ensemble du programme prévu ?

Madame Solène Julien Le Mao indique : en fait, ils nous ont chiffrés un nombre d'heures et de personnes à passer en fonction des territoires que nous leur avons donné à traiter. Avec le DST, ils ont

fait le tour de tout ce qu'il y avait à réaliser. C'est vraiment un chiffrage précis. Il y a 280 jours en fait. Par ailleurs, il faut savoir que le personnel des services techniques viendra en appui avec les équipes du CIAS.

Monsieur le Maire complète : juste une précision, nous sommes dans une politique issue du département pour de l'insertion. La ville de Plouhinec abonde à hauteur de 19 600 €, mais je sais, pour le vivre régulièrement, que le conseil départemental abonde également le budget du CIAS et vient en partie compléter ces financements dans le cadre de la politique d'insertion... et je peux le dire, il n'y a pas d'ingérence, ni Cerema ni SIOCA. C'est à nous de bien flécher nos projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions ;
- 24 pour ;
- 0 contre ;
 - o approuve la convention avec le CIAS pour une durée de 3 années (2021-2024) ;
 - o autorise le maire à signer ladite convention ;
 - o dit que les crédits afférents seront inscrits au budget.

9) Redynamisation du centre bourg : Lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre et des études préalables avec autorisation de signature du maire

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal l'objectif de redynamisation du centre bourg dans le cadre du programme « Petites villes de demain » dont la collectivité est lauréate.

Il est prévu à ce titre le lancement dès cette année sur le projet de redynamisation du centre bourg en lien avec le nouveau lotissement situé au Sud du périmètre et les aménagements sur le pôle intergénérationnel culturel et sportif (PICS) situé au Nord des :

- Marchés de maîtrise d'œuvre en aménagement urbain et de construction de bâtiments
- Etudes complémentaires associées (colorimétrie, topographie, investigations complémentaires, géotechnique, SPS, contrôle technique, etc.)
- Demandes de financement et de conventionnement avec les organismes publics compétents

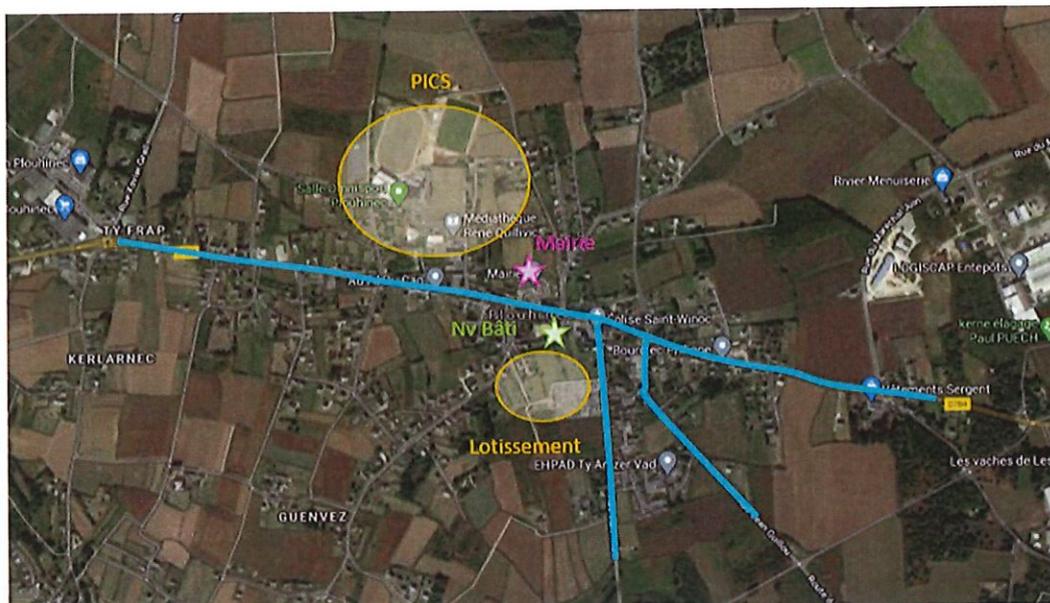
Le programme de travaux consiste dans :

- Les aménagements urbains sur le centre bourg
- La construction d'une halle multi-activités pour le marché, les vide-greniers et les clubs sportifs associés (boulodrome)
- La construction d'une nouvelle maison médicale

Le périmètre d'étude se situe sur deux axes :

- Sur la RD784 entre le giratoire de Ty Frapp et l'entrée de ville (au droit des « Vêtements Sergent »),
- Sur les pénétrantes : rues Jean Guillou et Lann Ilis sur le périmètre d'agglomération

Les interfaces en matière d'aménagement de voirie sur les voies accédant à ses 2 axes seront également inclus dans l'étude.



Madame Christine Jézéquel : donc le projet d'implantation est déjà défini pour les nouvelles constructions ?

Madame Solène Julien Le Mao répond : il y avait déjà un premier diagnostic qui avait été lancé par la mandature précédente. Aussi, il faut qu'on l'adapte aux projets que nous défendons. Il va y avoir un avenant et une remise à jour du projet.

Monsieur Frédéric Autret prend la parole : juste pour informer que nous allons voter contre, du fait du projet de maison médicale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 2 abstentions ;
 - 21 pour ;
 - 3 contre ;
- o approuve le lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre et des études préalables concernant la revitalisation du centre-bourg ;
 - o autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

10)RD784 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur Rémy Le Coz expose aux membres du conseil municipal le projet de réfection de la RD784. Ce dernier comprend à l'état initial 4 phases de travaux.

La phase 1 entre le pont et la société Véolia a été totalement réalisée ; la phase 2 du projet a été partiellement réalisée entre la fin de la phase 1 et la rue des Lilas ; pour un montant de prestation de 87.000 €HT de maîtrise d'œuvre.

Afin de permettre la fin des travaux de réfection de la RD784 jusqu'au giratoire de Ty Frapp, il convient de passer un avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement de maîtrise d'œuvre SERVICAD / UNIVERS mandaté depuis 2015 sur ce projet.

Pour rappel, le premier avenant intégrait la gestion de la falaise sur la phase 1 pour un montant de 10.300 € HT.



Le coût estimatif des travaux pour le projet (hors tranche n°4) était établi en mission avant-projet à 3 341 979,85 € HT (marge et imprévus de 10% comprise).

En conformité avec le projet de redynamisation du centre bourg, sur le marché de maîtrise d'œuvre existant, il est nécessaire d'opérer :

- La suppression de la tranche 4 dans la mission de base et reprise des études sur les phases 2 et 3 (largeur de voirie) ;
- L'ajout d'une mission d'OPC comprenant l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des entreprises (voirie, espaces verts et réseaux divers) sur le nouveau périmètre ;
- L'ajout d'une mission complémentaire pour la gestion des eaux pluviales de compétence communale (création d'une génératrice pour récupération des eaux de surface et rejet à étudier) ;
- L'ajout d'une prestation pour gestion des réunions publiques.

L'ensemble des modifications conduit à la passation d'un avenant de 24.250 €HT pour un montant global de prestation à hauteur de 121.225 €HT soit un taux de maîtrise d'œuvre à 3.63%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les modifications suscitées et autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents ;
- autorise monsieur le maire à signer l'avenant à hauteur de 24 250 HT et les documents afférents.

11) Révision du Plan local d'urbanisme : assistances à maîtrise d'ouvrage technique et juridique

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal que, dans le cadre de la révision du PLU engagé avec les prestataires Futur Proche (révision), la société ENAMO (étude environnementale) et TPAE (gestion des eaux pluviales), il s'avère que le dépôt de bilan de la société

ENAMO fin 2020 conduise la commune à revoir la répartition des actions à mener dans le cadre de la révision du PLU.

Aussi, à la demande de la collectivité et afin de permettre une meilleure coordination des actions, le cabinet « Futur Proche » a établi une offre pour prestations complémentaires intégrant, à la fois :

- La reprise des études menées par la société ENAMO ;
- L'intégration des modifications en matière de révision du PLU souhaitées par la nouvelle mandature ;
- L'intégration des modifications en cours de validation dans le cadre du nouveau schéma de cohérence territoriale ;
- L'intégration de la nouvelle zone de préemption du conseil départemental du Finistère.

Le montant des prestations s'établit 11.600 € HT.

En complément des études, la collectivité souhaite associer au projet technique de révision du PLU une assistance à maîtrise d'ouvrage intervenant sur un plan juridique auprès du cabinet ARES. Cette prestation est estimée à hauteur de 19.635,20 € HT.

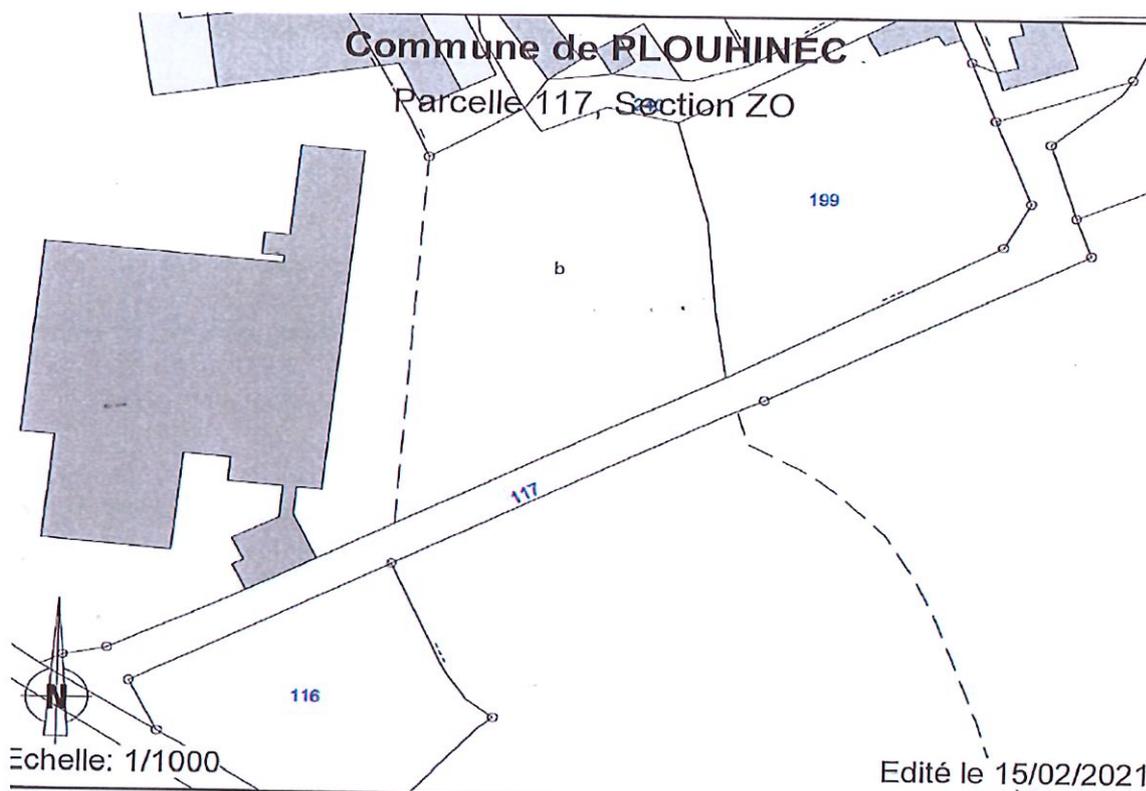
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les assistances techniques et juridiques à maîtrise d'ouvrage telle que présentée ci-dessus pour la révision du PLU, respectivement pour des montants de 11 600 HT et de 19 635,20 HT ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents.

12) Cession d'un chemin d'exploitation, parcelle ZO 117

Il est présenté aux membres du conseil municipal la cession d'un chemin d'exploitation situé à Lesvenez.

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal la cession d'un chemin d'exploitation situé à Lesvenez.



La parcelle est cadastrée ZO 117 et représente une superficie de 1200 m². Elle est proposée à la vente par la commune au GAEC de Lesvenez au prix de 1 € euro le m².

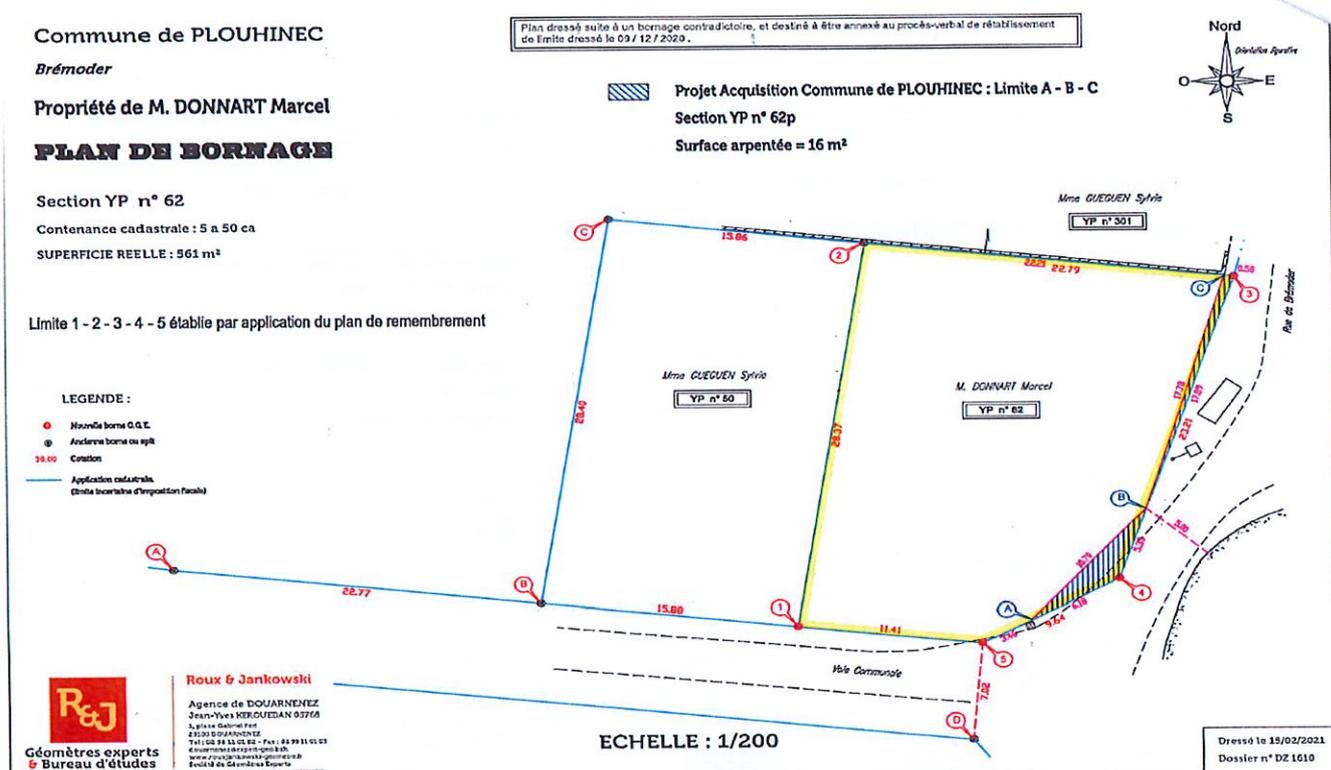
Les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la cession du chemin d'exploitation au GAEC de Lesvenez pour 1 € le m² ;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge du GAEC de Lesvenez ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

13) Alignement- parcelle YP62

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue de Bremoder, parcelle YP 62, pour empiétement de la chaussée.



Madame Solène Julien Le Mao indique qu'il s'agit maintenant des consorts Honecker en lieu et place des consorts Donnart car nous venons d'apprendre qu'il y a eu vente hier du terrain.

La surface cédée par les consorts HONECKER se porte à hauteur de 16 m² pour un prix de vente de 10 € par m².

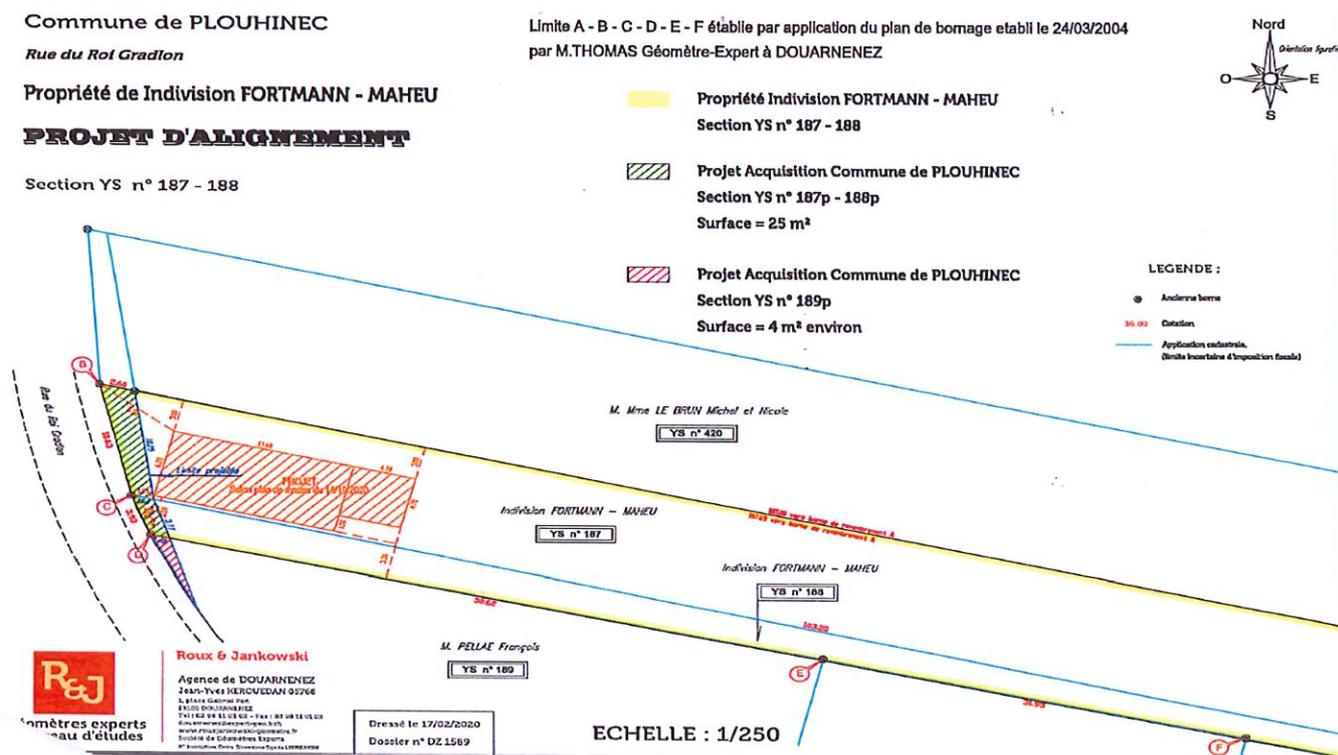
Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue de Bremoder, parcelle YP 62 ;
- approuve l'achat par la commune des 16 m² pour un montant de 10 € le m² ;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

14)Alignement – parcelles YS 187, 188 et 189

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue du Roi Gradlon, parcelles YS 187, 188 et 189, pour sécurisation de la voie publique (propriété située dans un virage).



La surface cédée par les consorts MAHEU et FORTMANN se porte à hauteur de 25 m² pour un prix de vente de 10 € par m².

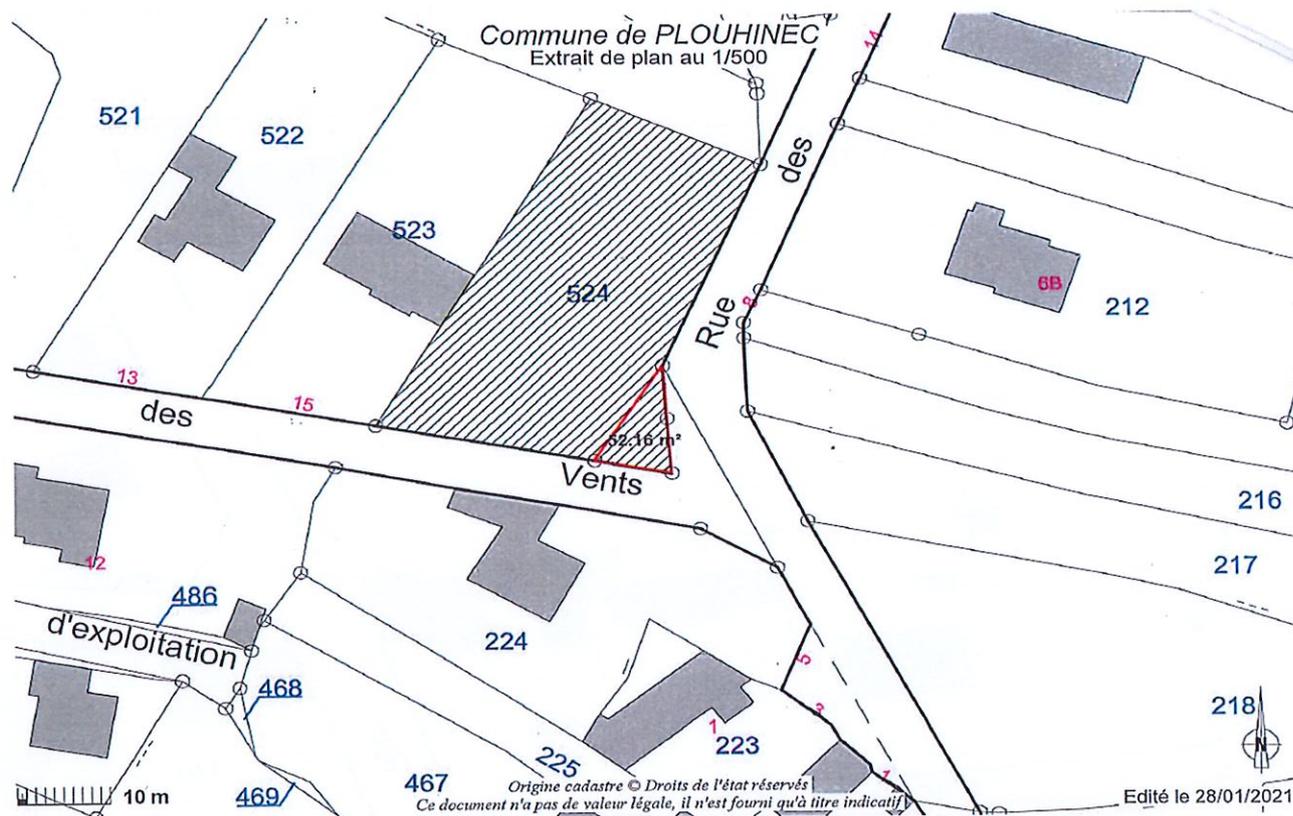
Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue du Roi Gradlon, parcelles YS 187, 188 et 189 ;
- approuve l'achat par la commune des 25 m² pour un montant de 10 € le m² ;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

15)Alignement YR 524

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue de la Rose des vents, parcelle YR 524, pour sécurisation de la voie publique (faciliter la giration vers la rue de la Rose des vents).



La surface cédée par les consorts Trividic se porte à hauteur de 52,16 m² pour un prix de vente de 10 € le m².

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

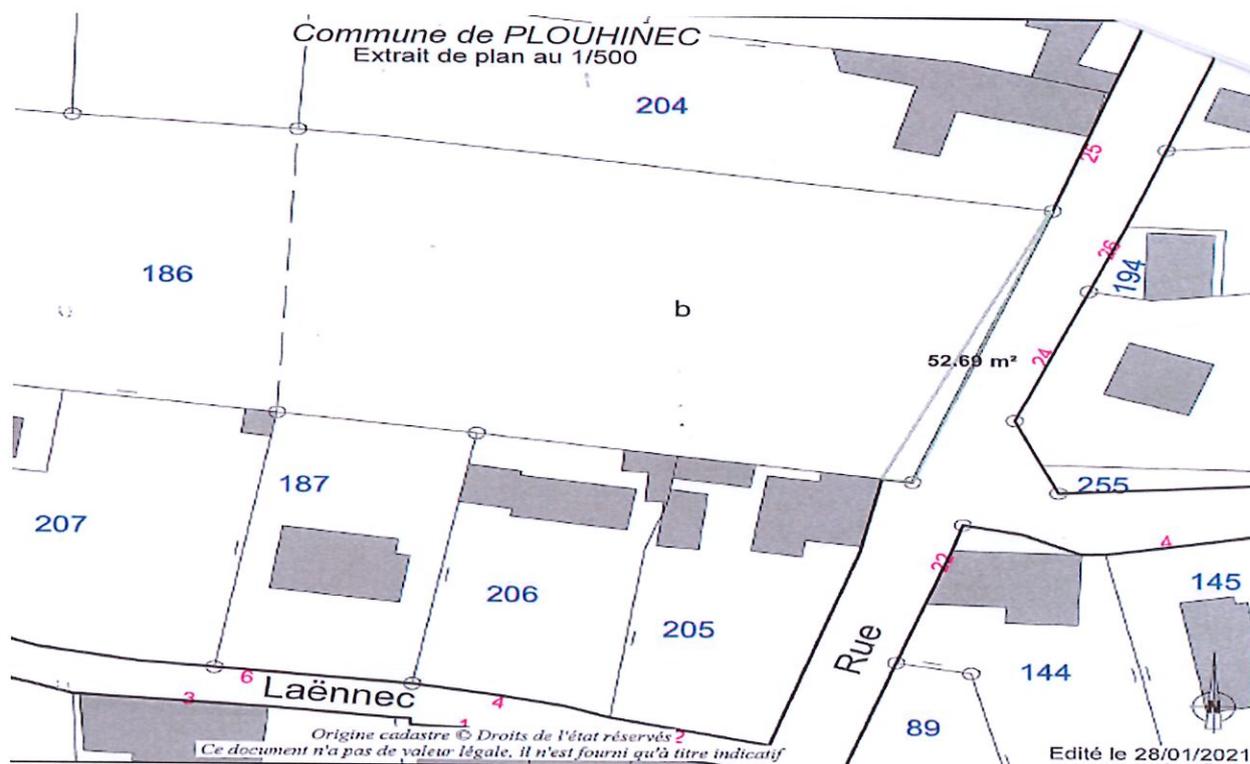
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue de la Rose des vents, parcelles YR 524 ;
- approuve l'achat par la commune des 52,16 m² pour un montant de 10 € le m² ;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

16)Alignement ZE 186

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue de la Croix Donnart, parcelle ZE 186, pour mise en cohérence et sécurisation de cette portion de rue.

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue de la Croix Donnart, parcelle ZE 186, pour mise en cohérence et sécurisation de cette portion de rue.



La surface cédée par les consorts Le Bars se porte à hauteur de 55 m² pour un montant de 20 € le m².

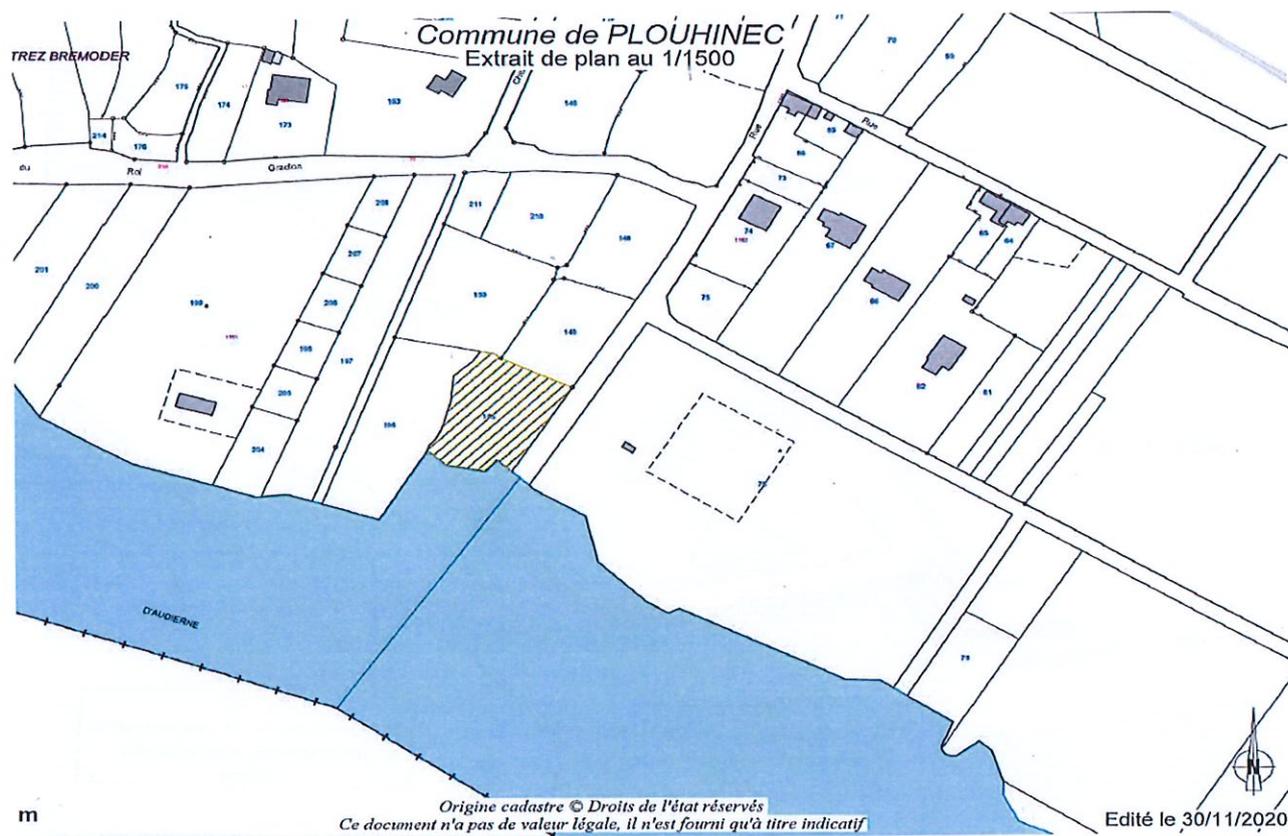
Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue de la Croix Donnart, parcelles ZE 186 ;
- approuve l'achat par la commune des 55 m² pour un montant de 20 € le m² ;
- dire que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

17)Acquisition - parcelle YP 195

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer une acquisition à Kersiny, parcelle YP 195, pour protection de la côte et permettre l'élargissement du sentier littoral.



La surface cédée par M. Trividic se porte à hauteur de 1667 m² pour un prix de vente de 0.30 € le m².

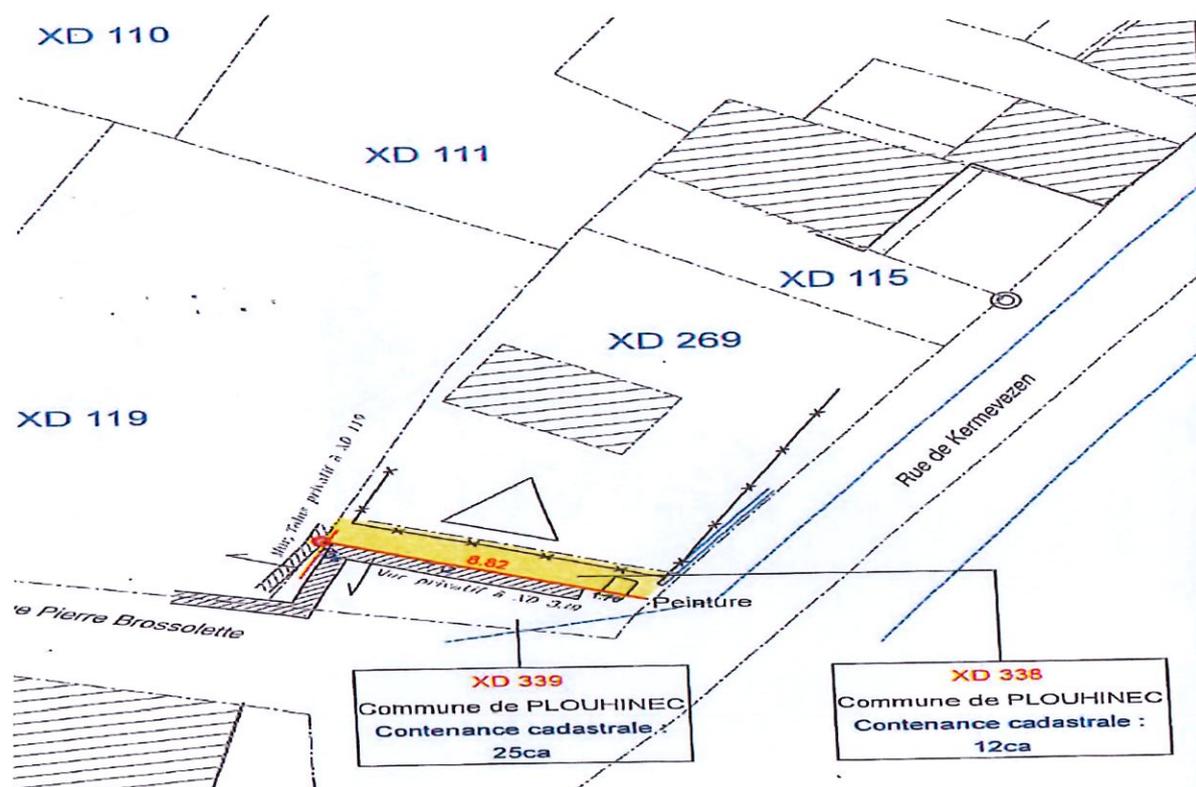
Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition à M. Trividic de la parcelle YP 195 à Kersiny ;
- approuve le prix d'achat des 1667 m² pour un montant de 0.30 € le m² ;
- dit que les frais de géomètre et d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

18) Cession XD 338/339 issues de XD 271 pour TDF

Madame Solène Julien Le Mao expose aux membres du conseil municipal d'opérer la cession de la parcelle XD 338 issue de XD 271, pour permettre le renforcement des fondations du pylône TDF (radio, TNT...).



La surface cédée par la commune se porte à hauteur de 12 m² pour un prix de vente de 10 € par m².

La division de la parcelle mère XD 271 se fait au profit de deux nouvelles parcelles, à savoir XD 338 et XD 339, de surfaces respectives de 12 m² et de 25 m².

Les frais d'acquisition seront à la charge de TDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la division de la parcelle XD 271 en les parcelles XD 338 et XD 339, de surfaces respectives de 12 m² et de 25 m² ;
- approuve à TDF la vente de la parcelle XD 338 de 12 m² au prix de 10 € du m² ;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de TDF ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

19)Convention bilatérale de partenariat pour la mise à disposition de salles aux associations

Cf. Annexe n°5.

Monsieur Pascal Druon présente aux membres du conseil municipal une convention entre la ville de Plouhinec et la ville d'Audierne et ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition de locaux au profit des associations dont le siège social est situé dans l'autre commune.

A cet égard, il est proposé que les associations, dont le siège social est situé sur le territoire de la commune nouvelle AUDIERNE-ESQUIBIEN, peuvent disposer de salles sur la commune de PLOUHINEC, ce, dans la limite des disponibilités et que cette mise à disposition se fera de manière gratuite pour l'association.

De même, il est proposé que les associations dont le siège social est situé sur le territoire de la commune de PLOUHINEC, peuvent disposer de salles sur la commune nouvelle d'AUDIERNE-ESQUIBIEN, ce, dans la limite des disponibilités et que cette mise à disposition se fera de manière gratuite pour l'association.

Il faut noter que les associations devront s'engager à respecter les règlements intérieurs établis par la commune d'accueil, ce, en matière de maintien du bon usage des lieux et en matière d'assurance.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 22 février 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

- 5 abstentions ;
- 21 pour ;
- 0 contre ;
- approuve la présente convention de mise à disposition des salles communales ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

20)Tableau des emplois – mise à jour

Cf. Annexe n°6.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 18 février 2021 ;

Le Maire informe que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la suppression des emplois actuellement vacants :
 - o Deux postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet ;
 - o Un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet ;
 - o Un poste d'agent de la crèche municipale à temps non complet (25/35^{ème}) ;
- Approuve la création de l'emploi listé ci-dessous dans le cadre des avancements de grade

Filière Technique

Nbr de poste(s)	Catégorie	Temps horaire	Grade mini	Grade maxi
1 poste d'agent d'entretien	C	35h	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe

- Approuve le tableau des emplois mis à jour tel que présenté en annexe suites aux modifications et suppressions d'emplois ;
- Décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

21) Information : ventes de véhicules communaux

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal pour information, la vente d'anciens véhicules communaux suivants :

- Une 205 Peugeot pour une reprise de 5000 € ;
- Une Renault clio 2 pour une reprise de 5000 €.

Monsieur le Maire précise que la vente de ces véhicules intervient dans le cadre d'une opération d'achat de véhicules électriques pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente des deux véhicules pour reprise, à hauteur respective de 5 000 € pour chaque véhicule.

22) Motion en faveur d'Enedis – antenne de Douarnenez

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, l'inquiétude de certains élus concernant le départ de l'antenne d'Enedis du site de Douarnenez. La commune serait alors dans le périmètre du site de Quimper.

Considérant que la population du Cap -Sizun a le droit, comme chaque citoyen français, de bénéficier d'un service public de qualité et des interventions d'urgence dans un délais raisonnable en cas de coupure de réseaux ;

Considérant les nombreux aléas climatiques auxquels sont soumis le Cap-Sizun et qui entraînent diverses interventions urgentes de la part des équipes d'Enedis ;

Considérant la situation géographique de la commune de Plouhinec et sa proximité avec Douarnenez, bien plus proche que celle de la ville de Quimper ;

En conséquence, à l'unanimité, les membres du conseil municipal de la commune de Plouhinec demandent à ENEDIS le maintien de l'antenne de Douarnenez.

23) Questions diverses

Monsieur Frédéric Autret indique : nous avons réceptionné un mail cet après-midi pour réaliser le mot de l'opposition pour la semaine prochaine. On a embauché une chargée de communication. Avant on avait 3 semaines de délai, maintenant nous avons une semaine. Ce serait bien d'avoir un délai plus grand.

Madame Christine Jézéquel précise : moi cela me pose aussi problème car Florian est à Saint-Brieuc et c'est vrai que ce délai est assez court.

Monsieur le maire dit : pour votre information, je l'ai appris ce matin aussi. Mais je vais prendre ma plume et je vais gratter. Cela laisse une semaine. Ecoutez, je vais regarder pour les prochaines fois pour vous laisser plus de délais.

Monsieur le Maire complète : vous avez été destinataire d'un courrier Monsieur Frédéric Autret par rapport à votre intervention auprès de la préfecture sur les subventions. Vous voulez en rendre compte ?

Monsieur Frédéric Autret répond : je ne m'attendais pas à une autre réponse de la préfecture.

Monsieur le Maire dit : préfecture qui a confirmé que les délibérations étaient bonnes.

Merci à toutes et à tous. Bonne soirée.

La séance est levée à 21h48.

La secrétaire de séance

Solène Julien Le Mao

